



# Revue de Presse



Revue de Presse du 6 au 10 mars 2017. Envoi 2.

# Les syndiqués sont plus actifs dans le privé que dans le public

## SOCIAL

**En moyenne seul un syndiqué sur trois milite vraiment, selon une étude du ministère du Travail, publiée ce mardi.**

En 2013, 11 % des salariés étaient syndiqués en France, selon une étude du ministère du Travail publiée hier. Cette moyenne recouvre d'importantes différences entre secteur public et secteur privé, puisque ce taux est proche de 20 % dans le premier et de 8,7 % seulement dans le second. L'écart est encore plus important entre les salariés d'entreprises où il y a déjà une présence syndicale et celles sans syndicat. C'est ce que montre une nouvelle étude du ministère publiée ce mardi sur la base des mêmes données. En 2013, 59 % des salariés de 18 à 65 ans en métropole signalaient la présence de syndicats au sein de leur entreprise et 43 % sur leur propre lieu de travail. Chez les syndiqués, la proportion était respectivement de 90 % et 75 %.

Mais adhérer à un syndicat est une chose et militer en est une autre. Il y a beaucoup de perte en ligne. Selon le ministère du Travail, un syndiqué sur deux se déclare « simple adhérent » et indique n'avoir jamais ou rarement participé aux activités de leur syndicat au cours des 12 derniers mois ; 18 % signalent une participation irrégulière ; seuls 30 % des adhérents déclarent s'y être impliqués de manière régulière.

### Institutionnalisation

C'est bien moins qu'au début des années 1980, où près d'un syndiqué sur deux déclarait participer aux activités syndicales au moins une fois par mois. Comme celle des adhésions, la poussée de militantisme provoquée par les 35 heures au duré. En 2004, moins de 30 % des syndiqués déclaraient ne jamais ou rarement participer aux activités syndicales, soit presque deux fois moins qu'aujourd'hui.

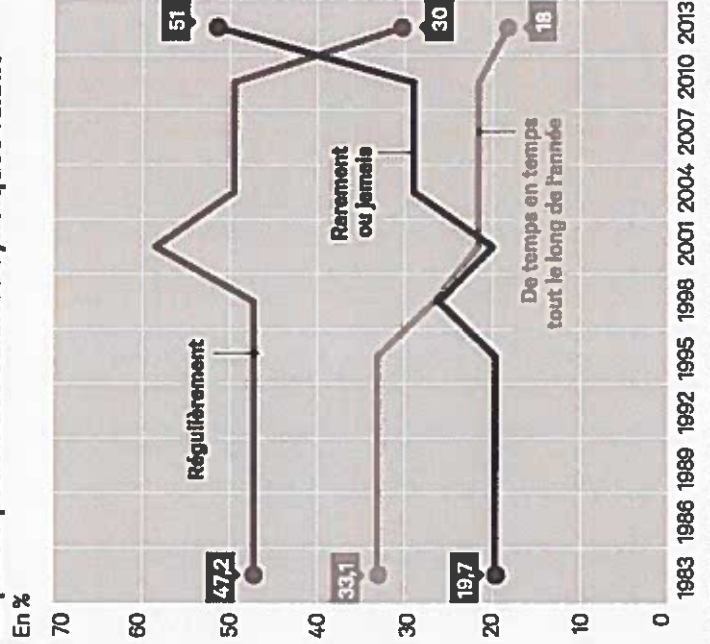
Avec une petite surprise tout de même : si le secteur public a plus d'adhérents, les syndiqués sont plus actifs dans le secteur privé. « Une

forte institutionnalisation du rôle des syndicats et de leurs activités dans la fonction publique explique en partie ces différences », explique Maria-Teresa Pignoni, l'auteur de l'étude du ministère. Cette institutionnalisation existe néanmoins aussi dans le privé, qui n'échappe pas au mouvement général de concentration du militantisme sur le noyau des syndiqués « exerçant des responsabilités », soit, pour l'essentiel, les élus. Ils sont passés en trente ans de moins de 20 % à près d'un tiers.

## La poussée de militantisme provoquée par les 35 heures au tournant des années 2000 n'a pas duré.

Mais s'ils sont moins militants syndicalement qu'avant, les syndiqués restent toujours plus engagés que les autres salariés. Ils sont deux fois plus membres d'associations caritatives, ou d'organisations politiques. — L. de C.

## La participation des salariés syndiqués faiblit



LES ECHOS / SOURCE : ENQUÊTE INSEE SRCY 2013



## social-syndicats

### Les syndiqués participent moins aux activités de leur syndicat qu'il y a 30 ans

Paris, 7 mars 2017 (AFP) - En 2013, plus de 50% des salariés syndiqués n'ont jamais, ou rarement, participé aux activités de leur syndicat, alors qu'ils n'étaient que 29% en 1983, montre une étude des services statistiques du ministère du Travail, publiée mardi.

Il y a quatre ans, 51,4% des salariés de 18 à 65 ans déclaraient n'avoir jamais participé aux activités de leurs syndicats au cours des douze mois précédents, se voyant comme "de simples adhérents", selon cette étude de la Dares (direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques).

30,4% déclaraient s'y être impliqués de manière régulière, alors qu'au début des années 1980, près d'un syndiqué sur deux déclarait participer aux activités syndicales au moins une fois par mois (dont la moitié au moins une fois par semaine). Cette part s'était accrue au tournant des années 2000, à 59%, avec notamment la mise en oeuvre des 35 heures. Puis elle a progressivement baissé.

La Dares, qui rappelle qu'en 2013 seulement 11% des salariés de 18 à 65 ans adhéraient à une organisation syndicale, souligne que "la désaffection à l'égard des syndicats s'inscrit dans un contexte plus général d'affaiblissement de grandes institutions d'engagement" (syndicats, partis politiques...).

Cependant, dans le cas des syndicats, "le modèle classique de l'engagement militant masculin, ouvrier et industriel, a été ébranlé par la forte transformation du tissu productif et du salarial", la Dares citant la privatisation des grandes entreprises, le développement de la sous-traitance, la financiarisation accrue de l'économie ou l'augmentation de la part des PME.

Autre enseignement de l'étude: les salariés syndiqués sont plus nombreux que les non syndiqués à adhérer à des associations sociales, caritatives, humanitaires (10% contre 5%): "la désaffection ou le désintérêt au regard des syndicats vont de pair avec une moindre implication dans les organisations mobilisées par d'autres causes collectives".

En outre, faute de renouvellement générationnel, "bien que les syndiqués aient toujours été un peu plus âgés que l'ensemble des salariés, leur âge a augmenté plus vite que celui de ces derniers". Ainsi, entre 1983 et 2013, la part des plus de 50 ans parmi les syndiqués a augmenté de 18 points contre une hausse de sept points pour l'ensemble des salariés.

"En dépit de leurs difficultés, les syndicats de salariés restent un acteur social important et la première institution de défense des droits ou d'intérêts collectifs en France en termes d'affiliés" (salariés ou retraités), "très loin devant les partis politiques, les groupements professionnels, les associations de protection de l'environnement", conclut la Dares.

bow/db/pad

2017/03/07 14:00:11 GMT+01:00

#434896 DGTE 1171 DQD61 (4) AFP (412 words)





## FONCTION PUBLIQUE

# « Faire toujours plus avec moins », les fonctionnaires veulent tourner la page

La ministre de la Santé n'est pas la seule à devoir s'inquiéter du succès de la manifestation des personnels de santé, de l'action sociale et des fonctionnaires. Les candidats à l'élection présidentielle sont aussi attendus au tournant.

« **I**l va falloir arrêter le rouleau compresseur. Si l'austérité continue à être la règle, les services publics ne pourront plus tourner. On n'y arrivera plus. Cela vaut pour aujourd'hui et pour demain », explique Laurent. À l'image de ce fonctionnaire de l'État, ils étaient nombreux, les infirmiers, aides-soignants, travailleurs du secteur social et de la fonction publique, à s'être mobilisés dans toute la France pour dénoncer leurs conditions de travail, à l'appel d'une intersyndicale FO-CGT-SUD et de seize syndicats et associations d'infirmiers salariés et libéraux.

Les soignants étaient sans aucun doute les plus mobilisés. À commencer par les orthophonistes, venus à plusieurs centaines, de toutes les régions, habillés et coiffés de bandeaux rouges car « rouges de colère » contre Marisol Touraine, qui a toujours refusé de les recevoir. « Plutôt que de reclasser les membres de son cabinet, elle ferait mieux de s'occuper de nous », lâchent, agacées, Ingrid, Noémie, Jennifer. Trois jeunes femmes, la trentaine tout juste, à l'image de leurs collègues : jeunes et femmes. « D'ailleurs, on se demande si nos problèmes ne sont pas liés à la sociologie du métier », remarque Noémie. Leurs problèmes ? Presque rien. Un bac + 5 en poche, en début de carrière, elles percevoient « le Smic + 80 euros ». Et leur spécialité vouée à disparaître, notamment à l'hôpital, si rien ne change. « 75 % des soins sont désormais pris en charge par des cabinets libéraux, qui eux-mêmes explosent. Les patients doivent attendre environ dix-huit mois pour être pris en charge, explique-t-elle, le centre de référence du langage de Lille n'a même plus d'orthophoniste. Et ce n'est pas le seul. »

« De toute façon on est à bout. On a l'impression de travailler à l'usine »

Comment voient-elles l'avenir ? « Nous espérons que nos futurs interlocuteurs nous écouteront. On manifeste et on continuera. » Bénédicte et Irène plaisaient du succès de la banderole derrière laquelle elles défilent, « Touraine, Macron, fossoyeurs de l'hôpital public ». Les deux aides-soignantes portent la chasuble du syndicat Force ouvrière. Qu'ont-elles à dire du candidat Macron ? « De toute façon on est à bout. On a l'impression de travailler à l'usine. Bientôt on va nous chronométrer. » Elles racontent les quarante toilettes que doivent réaliser chaque jour les trois aides-soignantes de service, « l'humain qui disparaît alors



Manifestation intersyndicale hier à Paris pour la défense des conditions de travail dans le secteur de la santé et dans les services publics. Nicolas Tavernier/REA

qu'elles s'occupent de personnes très vulnérables, parfois en fin de vie ». Bénédicte a engrangé 700 heures de travail supplémentaires non payées et qu'elle ne peut pas récupérer. Comment réagissent-elles aux annonces de réduction des dépenses publiques du candidat Macron ? « Impossible », jugent-elles. Elles attendent, plutôt, « des créations de postes et des augmentations de salaires ». Leur salaire brut s'élève à 1 550 euros par mois.

Delphine, assistante sociale, et Claire, aide-soignante, s'occupent aussi « de personnes vulnérables ». La première accompagne des patients pris en charge dans un centre psychiatrique, la seconde travaille dans un centre pour personnes handicapées. « On délaisse ceux qui ont

besoin des prises en charge les plus lourdes. Elles coûtent trop cher. La dépense est transférée sur les familles et à des prestataires privés, notamment pour l'accompagnement à domicile. La règle est à l'économie », jugent-elles. Et demain ? Il faut sortir de cette logique « Notre bonne volonté permet encore de tenir mais cela ne va pas pouvoir durer. La qualité de nos services va forcément se dégrader. Ceux qui préconisent la réduction des dépenses et la suppression de postes ont une vision à court terme. » Ou, s'inquiète Claire, « confieront nos services à des mécènes, des bénévoles. Une conception que défend l'un des soutiens d'Emmanuel Macron dans mon département, président d'une grande association de protection de l'enfance ». À deux

## SUICIDE À L'HÔPITAL COCHIN

Après le suicide d'au moins six infirmiers depuis juin dernier, une ancienne soignante affectée à un poste d'administration s'est suicidée, hier matin, à l'hôpital Cochin, à Paris (14<sup>e</sup>), a indiqué la direction de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP). Après un long arrêt de travail, elle était revenue travailler la semaine dernière. À l'Express, Marise Dantin, la secrétaire CGT de Cochin, a confié que sa collègue avait été mutée « en raison d'un incident qui s'était déroulé au travail ». Depuis sa mutation forcée, la quadragénaire ne cessait de dénoncer ses conditions de travail, a affirmé, de son côté, le syndicat SUD santé. La direction a reconnu que dans le service de cet agent, « des difficultés fonctionnelles et relationnelles avaient été identifiées », conduisant « à une enquête administrative menée par la DRH et à une expertise du CHSCT ». « La situation semblait moins aiguë », mais en raison de « difficultés persistantes, il avait été décidé par le directeur du groupe hospitalier et le directeur général de procéder à un audit », a expliqué la direction.

pas, un drapeau de la CGT en main, Paulette est venue défendre la cause des professionnels de santé du secteur de la psychiatrie. « Nous sommes particulièrement touchés par le manque de moyens car la prise en charge de nos patients est longue donc incompatible avec la tarification à l'activité (T2A). Ce système ignore une partie essentielle du traitement de nos patients qui passe par la parole, les activités. » Cette responsable d'un établissement n'attend rien de la ministre de la Santé. « Elle n'a fourni que le minimum syndical. Et l'on arrive doucement à un système à l'anglo-saxonne. » Quant à l'avenir ? Elle a peu d'espoir, sinon, comme aujourd'hui, « continuer à se faire entendre ». « De toute façon. Ce sera ou des moyens et des postes ou la dégradation de nos services publics. On est au bout du bout. » Cette fois, c'est John, un pompier du Loiret, qui le dit. « Il y a un moment où l'on ne pourra plus faire de qualité. Nous commençons à facturer certaines interventions aux usagers. Si l'on continue, le privé s'en chargera. Mais, là, ce ne sera plus du service public. Et l'égalité d'accès au service de secours ne sera plus assurée. » « Un risque », ajoute-t-il. Et en la matière, on peut lui faire confiance. ■

SYLVIE DUCATTEAU



## social-chômage-emploi-syndicats-patronat,PREV Assurance chômage: l'acte II de la négociation s'annonce compliqué (PAPIER GENERAL)

Par Juliette COLLEN

Paris, 7 mars 2017 (AFP) - Assurance chômage, acte II: après l'échec de juin 2016, patronat et syndicats ont repris mardi les négociations pour tenter d'aboutir à un accord sur une nouvelle convention avant la présidentielle, mais les discussions s'annoncent compliquées.

Les partenaires sociaux se sont retrouvés dans la matinée au siège du Medef à Paris pour renouer le fil des discussions, en l'absence du négociateur de l'organisation patronale, Alexandre Saubot, en déplacement à l'étranger "pour raisons professionnelles", mais qui s'est fait remplacer par Florence Poivey.

Il y a neuf mois, les négociations avaient capoté sur la question des contrats courts, dans un climat de surcroît parasité par la contestation de la loi travail.

Le contexte est aujourd'hui plus apaisé mais le temps presse: ils se sont donné quatre séances, jusqu'au 28 mars, pour tenter d'aboutir à un accord avant la présidentielle, alors que le régime affichait fin 2016 une dette de 30 milliards d'euros, et perd ces derniers temps entre 3 et 4 milliards d'euros par an.

En arrière-plan se joue aussi la crédibilité du paritarisme, sous le feu des critiques dans la campagne présidentielle, à droite mais aussi chez Emmanuel Macron, qui veut confier le pilotage de l'Unédic à l'Etat.

Cette fois, le projet patronal comporte bien un chapitre sur les contrats courts, âprement négocié au sein de l'organisation de Pierre Gattaz qui est très divisée sur ce sujet. Un premier pas certes, mais jugé bien insuffisant par les syndicats, qui sont unanimes à réclamer un renchérissement des contrats les plus précaires, soit par des cotisations dégressives selon la durée de l'emploi, soit par un bonus-malus pénalisant les entreprises qui en abusent.

"On a encore beaucoup à travailler avant d'arriver à un projet d'accord équilibré", a commenté Michel Beaugas, pour FO, en arrivant aux négociations.

- Projet 'Inacceptable' -

"Est-ce qu'on a le temps de négocier dans un délai aussi court ?" s'est inquiété Denis Gravouil, de la CGT, qui voit dans le texte patronal une "agression contre les droits des chômeurs".

Plus optimiste sur les délais, la CFDT "pense avoir une base de travail qui nous permet d'aller vite et de déboucher sur un accord en quatre séances", a déclaré Véronique Descacq, tout en fustigeant un texte patronal "inacceptable" en l'état.

Autre point de discord: les seniors. Le patronat propose de reculer de 50 à 57 ans le droit de toucher une allocation chômage jusqu'à 36 mois, au lieu de 24 mois pour le reste des chômeurs.

Dans un contre-projet, la CFDT propose une solution intermédiaire en reculant cet âge à 52 ans. "C'est cohérent avec le décalage de deux ans de l'âge de départ en retraite", de 60 à 62 ans, a expliqué Mme Descacq.

Mais pour FO et la CGT, pas question de reculer cette borne pour les seniors puisque ces derniers "restent au chômage plus longtemps que les autres", souligne M. Beaugas. "On va verser les gens dans les minima sociaux, surtout les femmes seniors", abonde M. Gravouil.

La CGT compte néanmoins "regarder" les propositions de la CFDT, afin d'"essayer d'avoir un front syndical".

Dans son texte, le patronat demande aussi à l'Etat de "prendre ses responsabilités" en révisant la contribution de l'Unédic au budget de Pôle emploi.

Malgré un chômage de masse, ce n'est pas l'indemnisation des chômeurs qui est responsable du déficit, puisque le solde recettes/dépenses d'allocations est à l'équilibre, mais essentiellement le financement par l'assurance chômage du service public de l'emploi, à hauteur d'environ 3 milliards d'euros - soit les deux tiers du budget de Pôle emploi.

juc/jah/db/kp

by : Juliette COLLEN

2017/03/07 11:45:43 GMT+01:00  
#434542 DGTE 0817 DQA07 (4) AFP (581 words)

# Assurance- chômage: un compromis est fort possible

*Syndicats et patronat se sont donné un mois pour s'entendre sur une nouvelle convention Unedic.*

MARIE-CÉCILE RENAULT  @Flrenault

**SOCIAL** L'ambiance était plutôt à la détente, ce mardi, pour la reprise de la négociation pour parvenir à une nouvelle convention d'assurance-chômage, neuf mois après l'échec des précédentes discussions. Et ce, malgré l'absence du chef de file de la délégation patronale, Alexandre Saubot, retenu aux États-Unis, qui s'est fait remplacer par Florence Poivey, la présidente de la commission formation du Medef. Et aussi en dépit d'un tempo serré, les partenaires sociaux s'étant donné quatre séances (jusqu'au 28 mars) pour s'entendre.

Syndicats et patronat se sont quittés plutôt confiants à l'issue de cette première séance. « On peut trouver un accord, a même estimé Véronique Descacq, la représentante CFDT. Si le patronat n'a pas répondu sur le fond, il n'a écarté aucun sujet et assuré qu'on travaillerait sur toutes les propositions faites. » Les services de l'Unedic vont réaliser des chiffrages complémentaires avant l'intersyndicale qui se tiendra lundi chez FO, à la veille de la prochaine séance, pour tenter de dégager des points communs. « J'étais circonspect et inquiet ce matin mais il y a peut-être une possibilité de trouver un compromis », a abondé Michel Beaugas, le négociateur FO.

« Les thèmes sont actés : le patronat ne pourra pas se défilier, c'est au moins une avancée, a renchéri Eric Courpotin (CFTC). Chacun a

apporté des propositions sur lesquelles on va travailler. » Même la CGT - c'est dire - a qualifié l'ambiance de « sereine sur le fond », même si son représentant, Denis Gravoull, se demande si « le patronat a vraiment envie de négocier ou s'il s'agit de déclaration politique dans le contexte électoral ». Côté patronal, Florence Poivey a jugé la journée « féconde » et souligné « l'envie d'avancer » de chacun. « Pour une première séance, c'est positif », a confirmé Jean-Michel Pottier (CPME), qui participe depuis deux décennies aux négociations sur l'assurance-chômage.

## Taxation des CDD

Et ce alors que figurait, au menu des discussions, une liste de sept thèmes à aborder dont deux particulièrement sensibles. D'une part, les contrats courts, point sur lequel la négociation avait avorté il y a neuf mois. Outre de limiter leur recours, les partenaires sociaux cherchent à limiter le phénomène de « permittence », c'est-à-dire quand un chômeur indemnisé qui alterne fréquemment de courtes périodes d'emploi et de chômage gagne davantage qu'un ex-salarié en CDI à temps plein rémunéré sur la même base salariale. Une pratique qui ne concerne que 2 % des volumes du temps de travail mais est très importante dans certains secteurs, comme la restauration et les maisons de retraite.

Pour pénaliser les entreprises qui abuseraient des contrats courts répitifs, FO propose d'instaurer un

...



Florence Polvey, présidente de la commission formation du Medef, et Jean-Michel Pottier, vice-président de la confédération des PME, mardi au siège du Medef, à Paris. HAMILTON/REA

## Un bon bilan

■ Plus de 1126 000 actions, dont 975 000 formations régionalisées, 68 000 accompagnements à la création d'entreprise et 76 000 contrats de professionnalisation, ont été réalisées en 2016 dans le cadre du plan 500 000 formations pour les chômeurs. Les formations ont été d'une durée moyenne de 487 heures et étaient, pour plus du tiers d'entre elles, à visée certifiante.

système de bonus-malus. « Notre but est que ça coûte moins cher d'embaucher en CDI qu'en CDD ou en contrats très courts », a rappelé Michel Beaugas. La CFDT est sur une logique différente de dégressivité des allocations-chômage en fonction de la durée du contrat. « On veut tous des incitations pour rallonger les contrats et lutter contre la précarité », a confirmé Véroni-

que Descacq (CFDT). Et ce « sans alourdir globalement le coût du travail », condition sine qua non fixée par le patronat pour tout accord.

Autre point de discussion : les seniors pour lesquels le patronat suggère de reculer de 50 à 57 ans le droit de toucher une allocation-chômage jusqu'à 36 mois, au lieu de 24 mois pour les autres classes d'âge. La CFDT propose une solu-

tion intermédiaire en reculant la borne d'entrée dans la filière à 52 ans, un âge accepté par toutes les centrales sauf la CGT.

Le régime d'assurance-chômage fait face à un endettement d'une ampleur inédite de 30 milliards d'euros fin décembre 2016. Sans changement, il pourrait atteindre 41 milliards d'euros à l'horizon 2019. ■

## Un accord en vue pour ne pas être éjectés du système



DÉCRYPTAGE

Marc Landré  
mlandre@lefigaro.fr

Cette fois-ci, ce sera la bonne! Les partenaires sociaux devraient logiquement tomber d'accord, fin mars, sur une nouvelle convention d'assurance-chômage, après un mois de négociations menées au pas de charge. Non pas qu'ils aient subitement pris conscience du poids du déficit à résorber (4 milliards par an et 37 milliards cumulés à fin 2018) mais par simple peur d'être dépossédés de... leur jouet. Comme si la menace implicite, faite par le gouvernement l'an passé, de reprise en main de la gestion de l'Unedic - après que les mêmes s'étaient séparés sur un échec - leur faisait moins peur que l'élection probable d'Emmanuel Macron, voire de François Fillon, à la présidentielle le 7 mai prochain.

Car c'est bien la crainte d'une victoire de l'un de ces deux candidats qui a motivé syndicats et patronat, CFDT et Medef en tête, à remettre l'ouvrage sur le métier. Et pour cause, tous deux promettant s'ils sont élus de mettre un sérieux coup de canif dans le paritarisme! Le leader d'En marche! reprendra en main la gestion de l'indemnisation chômage en nationalisant l'Unedic, quand son challenger de droite, lui, pourrait enlever aux partenaires sociaux - sommés de mettre en place une dégressivité

des allocations de chômage dont ils ne veulent pas - la garantie de l'État qui leur est utile pour se refinancer, à moindre coût, sur les marchés. « Derrière l'étatisation de l'Unedic, il y a la privatisation d'une partie du régime », plaide aussi un dirigeant syndical, qui veut surtout parvenir à un accord pour éviter d'être bouté hors du système.

### Troisième signataire

Reste que s'entendre sur un texte commun ne donne aucune indication sur le type de compromis qui sera dégagé, compromis dont les modalités seront étroitement liées aux acteurs qui le parapheront. S'il ne fait pas de doute que le Medef et la CFDT (alliée à la CFTC) en seront les principaux artisans, l'incertitude plane sur le troisième signataire syndical. S'agira-t-il de la CFE-CGC, insondable depuis que la centrale de l'encadrement est présidée par François Hommeril, plus à gauche que tous ses prédécesseurs? Ou bien de FO, dirigé par un Jean-Claude Mailly sur le départ qui souhalte, avant de tirer sa révérence dans un an, replacer son syndicat dans le champ des organisations réformatrices?

La réponse à cette question est loin d'être anodine. Car du troisième signataire dépendront les efforts - pour atteindre le milliard d'euros d'économies que réclame le Medef - qui seront demandés aux demandeurs d'emploi. Et les deux possibles signataires n'ont pas du tout les mêmes priorités... ■





## santé-social-grèves-manifestation-énergie-transports,PREV

### Grève dans le secteur public: forte mobilisation des hospitaliers et travailleurs sociaux (PAPIER GENERAL-ACTUALISATION)

Par Bertille OSSEY-WOISARD, Estelle EMONET

=(Photo+Video)=

ATTENTION - Ajoute nouveau taux de grévistes dans l'énergie ///

Paris, 7 mars 2017 (AFP) - Las de "faire toujours plus avec moins": infirmiers, aides-soignants ou encore assistantes sociales se sont fortement mobilisés mardi dans toute la France pour dénoncer leurs conditions de travail, rejoints par d'autres employés des services publics.

Ils étaient entre 10.000 et 12.000 à Paris, selon la police, 35.000 selon la CGT et FO services publics et santé.

A Marseille, la CGT a annoncé 1.500 manifestants, à Lyon et à Rennes, ils étaient plusieurs centaines, environ 300 à Grenoble, près de 450 à Dijon, 600 à Perpignan selon la police, 800 à 1.000 selon les syndicats. Toulouse a rassemblé 1.200 personnes, selon la police, 4.000 selon les organisateurs.

Parti en début d'après-midi de la place Denfert-Rochereau (14e) dans une ambiance bon enfant, le cortège parisien, pour lequel des cars avaient été affrétés de plusieurs régions, est arrivé sans incident aux Invalides. Selon SUD Santé sociaux, quelque 200 manifestants se sont réunis en fin d'après-midi devant l'hôpital Cochin, après avoir appris le suicide dans la matinée sur son lieu de travail d'une infirmière affectée au département de l'information médicale.

Les manifestants, parmi lesquels le candidat à la présidentielle Jean-Luc Mélenchon, répondaient à l'appel d'une intersyndicale FO-CGT-SUD et de 16 syndicats et associations d'infirmiers salariés et libéraux.

"La santé ce n'est pas une dépense, c'est un service public", a déclaré à l'AFP le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez.

"Manque de personnel et de moyens", "épuisement professionnel", course "à la rentabilité", perte de sens: les maux dénoncés sont nombreux. "On nous demande de faire toujours plus avec moins d'effectifs", raconte Julie Edeline, aide-soignante à Rouen, qui a fait le déplacement à Paris, où les manifestants criaient: "Le million de Fillon pour l'hôpital".

"Nous sommes là pour défendre le service public, dénoncer les restrictions mises en oeuvre par le futur ex-président et sa sous-fifre Marisol Touraine", explique de son côté Bertrand Perrais, infirmier anesthésiste du CHU de Grenoble.

L'intersyndicale réclame "l'abandon" des groupements hospitaliers de territoire (GHT), du plan triennal d'économies de "3,5 milliards" d'euros ou encore "l'arrêt des fermetures de lits". Elle fustige également la remise en cause des 35 heures.

- 'Dégradation du service public' -

Face à la colère du secteur de la santé et après le suicide d'au moins cinq infirmiers l'été dernier, la ministre de la Santé, Marisol Touraine, avait dévoilé en décembre un plan pour l'amélioration de la qualité de vie au travail des hospitaliers.

Selon son ministère, "le taux de mobilisation des personnels hospitaliers était de 9%". Le taux de grévistes était de 2,16% dans la fonction publique territoriale et de 1,2% dans la fonction publique d'Etat, selon le ministère de la Fonction publique.

Les fédérations de fonctionnaires, notamment CGT, FO, FA-FPT (Autonomes), FSU avaient appelé les agents à rejoindre le mouvement afin de dénoncer aussi la réforme territoriale et les conséquences des fusions: "mobilités forcées" et "dégradation" du service public.

A Nice, où la moitié des crèches sont restées fermées, de même qu'une trentaine de cantines scolaires, entre 400 et 500 personnes ont manifesté.

Cette journée d'action coïncidait avec une grève à Air France lancée par plusieurs syndicats au sol afin de peser sur les négociations salariales et suivie par 6% des salariés (tous personnels confondus), selon la direction. La négociation a débuté dans un climat tendu, plusieurs centaines de manifestants réclamant "leur part du gâteau".

Le programme de vols était, comme pour les autres compagnies, uniquement affecté par la grève des contrôleurs aériens, à l'appel du troisième syndicat, l'Unsa, qui doit se prolonger jusqu'à vendredi. Motif: la réorganisation de leur temps de travail.

Les salariés de l'énergie étaient eux aussi mobilisés pour "la revalorisation des salaires" et contre "la casse des industries électriques et gazières", qui regroupent 150.000 salariés. Chez Enedis le taux de grévistes a atteint 30,6%, 28,68% chez EDF, 21,25% chez le gestionnaire du réseau de transport d'électricité RTE et 28,76% sur le périmètre France d'Engie et ses filiales.

bur-est-bow-jta-ls-sp/db/ct

AIR FRANCE-KLM

by : Bertille OSSEY-WOISARD, Estelle EMONET

2017/03/07 19:57:08 GMT+01:00

#435921 DGTE 2196 DQN86 (4) AFP (645 words)

# Les missions locales, marche-pied vers l'emploi des jeunes



— La deuxième édition de la Semaine des missions locales, du 9 au 17 mars, met en avant ce service d'accompagnement vers l'autonomie des jeunes.

— La mission locale de Fougères, en Bretagne, participe à cet événement.

— Élus et entreprises insistent sur son rôle de marche-pied vers l'emploi.

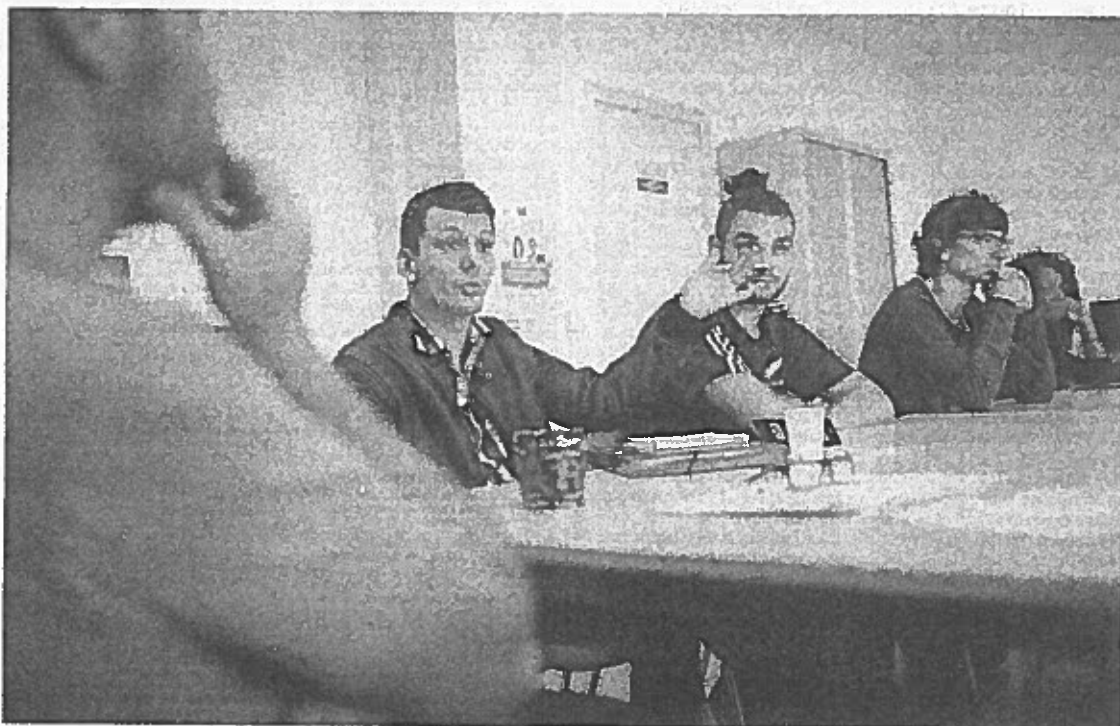
Lorient  
De notre correspondant régional

Sa poignée de main a été ferme, « trop ferme ». Et quand elle s'est assise, Annabelle Fouché « n'aurait pas dû croiser les jambes et prononcer ses premiers mots sans un sourire ». Surtout lors d'un rendez-vous d'embauche. « La conseillère de l'atelier m'a dit que je fais un peu trop militaire. Maintenant, je sais ce que je dois améliorer », explique la jeune femme d'une vingtaine d'années, vêtue d'un pull bleu et d'un pantalon sombre.

Annabelle participait hier, à Fougères (Ile-et-Vilaine), à un atelier « Image de soi », organisé par la mission locale, dans le cadre de la deuxième édition de la Semaine nationale des missions locales, structures dédiées à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

« Lorsque je suis entrée en apprentissage en pâtisserie au CFA (centre de formation d'apprentis, NDLR), j'étais dans une situation familiale compliquée, se souvient-elle. La psychologue de la mission locale m'a soutenue et m'a permis d'avancer. J'ai pu aussi bénéficier d'une aide pour l'achat des fournitures, qui coûtent très cher en CFA. »

Après plusieurs expériences dans l'agriculture et la restauration, elle souhaite se reconverter dans le secteur funéraire. « J'y ai effectué un stage qui m'a plu, j'attends maintenant une réponse de Pôle emploi pour suivre une formation », précise-t-elle.



L'un des rôles des missions locales consiste à encadrer les jeunes précaires bénéficiaires de la « Garantie jeunes » dans leur parcours vers l'emploi, comme ici à Grenoble (Isère). Pablo Chignard/HansLucas

Chaque année, les 22 salariés de la mission locale de Fougères accueillent 1 600 jeunes, sur un bassin de 90 000 habitants. Un secteur semi-rural où la mobilité est cruciale pour décrocher un emploi. Elle leur propose donc des scooters et vélos à assistance électrique en location, et une formation gratuite de préparation du permis de conduire.

« La porte d'entrée dans l'emploi, c'est l'intérim, où la décision d'em-

bauche a lieu souvent le vendredi soir, à 17 heures. Il faut pouvoir répondre très rapidement, donc être mobile », justifie Joseph Legrand, directeur de la mission locale.

Au côté des conseillers en insertion, on trouve aussi des psychologues, capables d'écouter ceux qui ont besoin de « vider leur sac », et qui éprouvent un mal-être. Il y a aussi un point information jeunesse, et un service de mobilité, pour encourager les

expériences à l'étranger ou dans une autre région.

La mission locale de Fougères fait partie de celles qui ont expérimenté, pendant deux ans, la mise en place de la « Garantie jeunes », étendue à l'ensemble du pays depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Lancé en 2013 par le gouvernement de Jean-Marc Ayrault, ce dispositif est destiné aux moins de 26 ans, sans emploi ni formation. Il offre un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi, assorti d'une allocation d'un montant mensuel équivalent à celui du revenu de solidarité active (RSA).

« C'est une démarche qui permet de mettre très vite un pied dans l'emploi et de sortir des clichés sur le monde du travail », souligne Joseph Legrand. « Nous ne sommes plus seulement dans une logique d'accompagnement social. Notre rôle a évolué vers une multiplicité d'actions pour lever les freins à l'emploi, en s'appuyant sur le principe de "l'emploi d'abord" : on affronte mieux les obstacles lorsque le jeune est au travail, même si

« Notre rôle a évolué vers une multiplicité d'actions pour lever les freins à l'emploi. »

c'est sur une courte durée », ajoute Jean-Patrick Gillet, président de l'Union nationale des missions locales (UNML), vice-président de la commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale.

Laurent Coudray, responsable du département fondations spéciale de l'entreprise Pinto (120 salariés), spécialisée dans le génie civil de l'eau, a présenté hier son entreprise à plusieurs jeunes de la mission locale de Fougères. « J'ai déjà recruté une dizaine de salariés grâce à ce service de proximité », apprécie-t-il. Il mise sur l'expertise des conseillers d'insertion pour détecter les jeunes intéressés par des métiers au grand air, nécessitant des déplacements fréquents dans toute la France. Raphaël Baldos

## repères

Le premier service public d'insertion professionnelle et sociale des jeunes

Plus de 700 événements sont proposés, jusqu'au 17 mars, dans le cadre de la deuxième édition de la Semaine nationale des missions locales. Leur but est mieux faire connaître ce réseau.

Avec ses 446 structures, ses 6 000 lieux d'accueil et

ses 13 000 salariés, le réseau des missions locales est le premier service public de proximité dédié à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans.

Financées à hauteur de 655 millions d'euros par l'État (49 %), les collectivités (39 %), les organismes publics et privés (7 %) et le Fonds social européen (5 %), les missions locales sont en contact chaque année avec 1,56 million de 16 à 25 ans (soit plus de 19 % de la tranche d'âge).





« LE 8 MARS N'EST NI UNE COMMÉMORATION, NI UNE FÊTE, C'EST UNE JOURNÉE DE LUTTE », A SOULIGNÉ PHILIPPE MARTINEZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CGT.

Hier à Paris. Pas question pour les militantes CGT du commerce et des services de se contenter de quelques pétales de fleurs symboliques. Gabriel Bouys/AFP

8 MARS

# La pénibilité, fardeau numéro un des femmes dans le commerce

À l'occasion de la Journée de lutte pour les droits des femmes, la CGT commerce et services a tenu un meeting, hier, exposant les conditions de travail extrêmement difficiles dans le secteur et les voies explorées pour en sortir.

« **L**es roses offertes en magasins, très peu pour nous! » En ce jour de mobilisation pour les droits des femmes, pas question pour les militantes CGT du commerce et des services de se contenter de quelques pétales de fleurs symboliques. Plus de 600 membres de la fédération s'étaient donné rendez-vous hier pour un meeting, en présence de Philippe Martinez, secrétaire général du syndicat, afin de revendiquer l'égalité de traitement dans

ce secteur, véritable laboratoire des dérives sociales. Avec, en première ligne, des cobayes le plus souvent féminins.

« 60 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes et, pour 80 % d'entre elles, c'est imposé », rappelle Mohammed Oussedik, membre de la commission exécutive du syndicat.

### Des centaines de fausses couches liées au travail

Le premier facteur d'inégalité, c'est le temps de travail, c'est notamment ce qui explique les 24 % d'écart de salaires entre

hommes et femmes. Pour le cégétiste, il faut avant tout « évaluer l'ensemble des aides publiques dont bénéficient les patrons qui utilisent les CDD, l'intérim, les temps partiels ». Le chemin reste long aussi pour reconnaître la dureté du travail des femmes. Comme l'explique Sylvie Vachoux, responsable fédérale sur les questions d'égalité, « il y a une invisibilisation de la pénibilité et une non-reconnaissance des compétences. Et il faut à tout prix renforcer les dispositions pour les femmes enceintes. Tous les ans, des centaines d'entre elles perdent leurs bébés, cela fait très peu de temps que l'on parle... »

### MARTINEZ MET LA PRESSION SUR LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE

« Les candidats nous disent que grâce à eux les inégalités hommes-femmes seront réduites. Nous ne voulons pas de réduction, nous exigeons la fin des écarts de rémunérations, la fin de ces inégalités », a souligné hier Philippe Martinez, le secrétaire général de la CGT. Il a aussi mis en garde contre le vote Le Pen: « Elle est la pire ennemie de la cause des femmes. »

"La pénibilité, fardeau ..."

••• de ces questions ». Rares sont celles qui brisent la loi du silence, comme Ayele et Rachida, dont les fausses couches sur leurs lieux de travail ont marqué les esprits. Cette dernière, caissière en contrat de professionnalisation chez Auchan à Tourcoing (Nord), a perdu son enfant le 22 novembre 2016 à trois mois de grossesse. Alors qu'elle se sentait mal, sa direction l'avait empêchée de prendre une pause. La tête haute, elle assène : « J'ai été victime d'une violence grave que j'ai réussi à faire reconnaître comme accident du travail. Il n'y a pas eu de soutien ni de côté humain de la part d'Auchan. » « Chaque jour, une caissière soulève l'équivalent de dix tonnes, précise Sophie Binet, pilote de la commission mixité de la CGT. Il devrait être obligatoire d'aménager le poste pour les charges lourdes. Nous avons interpellé le gouvernement, il a fallu attendre janvier avant qu'il mette en place un groupe de travail sur la protection des femmes enceintes. »

### Des journées actives de 18 heures

Dans le commerce, les énormes amplitudes horaires achèvent de briser la santé des salariés et de saper la vie de famille. Les témoignages fusent : Angela, maîtresse d'hôtel dans la restauration, qui élève seule son fils de 3 ans, raconte ses journées actives de 18 heures. « Je vois mon enfant 1 h 20 par jour... » Parfois, cette déléguée du personnel est tellement

fatiguée qu'elle ne peut pas « répondre aux sollicitations d'autres employés. Mais je ne suis pas défaitiste, j'ai confiance en la mobilisation pour obtenir l'égalité ». Dissimulant mal son émotion, Marie, salariée au Super U de Besançon (Doubs), décrit la spirale de son temps partiel subi de 30 heures. « Des fois, je me déplace pour 3 heures de travail alors que j'habite à 35 km. L'essence me coûte 160 euros par mois alors que je gagne moins de 1 000 euros. Je n'ai pas les moyens de payer une nourrice, c'est mon conjoint qui s'en accommode. »

Pour faire cesser ces pratiques destructrices, la CGT revendique des compensations de salaire dès 2 heures de pause entre chaque période de travail, et des repos quotidiens minimaux de 12 heures. « Mais le temps plein doit devenir la règle dans nos secteurs », lance Amar Lagha, secrétaire général de la CGT commerce et services. Une proposition de loi sur l'égalité femmes-hommes portée par la députée PCF Marie-George Buffet pourrait aussi réduire le recours aux temps partiels. Chez Disney, c'est le combat syndical qui a permis d'alléger la souffrance au travail. Gabrielle, élue au CE, s'en réjouit : « Nous avons beaucoup obtenu par la lutte, par exemple, une augmentation de salaire pendant le congé parental, et les femmes enceintes ont une heure en plus par jour rémunérée dès le septième mois. » •

CÉCILE ROUSSEAU

## À 15h40, la place de la République se noircit de femmes (et d'hommes)

Débrayages et manifestations ont émaillé la journée pour défendre les droits des femmes et l'égalité salariale, comme dans la capitale, hier après-midi.

**R**adiant, l'entreprise du patron du Medef Pierre Gattaz, n'aura pas échappé au débrayage de ses salariés le 8 mars ! Mais aussi Casino, Carrefour Market, dans la fonction publique, chez les femmes du nettoyage en sous-traitance : 200 entreprises concernées par des arrêts de travail ont été recensées partout en France. Les associations féministes, ONG, organisations de jeunesse et syndicats appelant à la mobilisation assurent y voir un regain de combat pour le droit des femmes. « C'est la première année qu'il y a un mot d'ordre de grève, précise Suzy Rojzman, porte-parole du Collectif national pour les droits des femmes. Cela fait des années que nous combattons et que nous marquons des points. Mais le monde du travail est un bastion difficile. Les dernières lois allongeant la durée de cotisation nécessaire pour les retraites, instaurant le travail du dimanche ou inversant la hiérarchie des normes, touchent directement les droits et conditions de travail des femmes. Mobiliser avec les syndicats prend tout son sens. »

Place de la République, à Paris, à 15 h 40, cris et sifflets ont retenti hier pour mieux marquer le coup d'envoi des débrayages. « 15 h 40 : mon salaire s'arrête, moi aussi », « De l'égalité pas des fleurs », revendiquent

les pancartes de militantes face à trois Femmes aux couronnes en bourgeons. Des femmes kurdes en habit traditionnel se mettent à chanter. Au-dessus d'elles flottent les ballons des syndicats CGT, FSU, Solidaires. Un homme affiche un fanion rebaptisé « Ligue des droits humains ». « 310 actions, 80 rassemblements : ce mouvement restera dans les mémoires », se félicite à la tribune Sophie Binet de la CGT. « Même dans la fonction publique où la grille salariale devrait permettre l'égalité, l'avancement bénéficie principalement aux hommes avec une évaluation basée sur la disponibilité ou le mérite », s'indigne dans la foule Natacha Grelot, éducatrice à la protection judiciaire de la jeunesse, syndiquée FSU. Les représentants CGT, FSU, FA-FP et Solidaires de la fonction publique avaient d'ailleurs rendez-vous ce matin au ministère pour réclamer enfin l'application du protocole d'accord sur l'égalité signé... en 2013. Les témoignages dénonçant le harcèlement, les violences sexuelles, l'inégalité professionnelle se multiplient, relayés par le mégaphone. Mais la pluie s'invite. Les parapluies s'ouvrent, les groupes s'agrègent prêts à partir en défilé rejoindre la place de l'Opéra. En chemin, les manifestants comptent bien rallier leurs collègues des grands magasins du boulevard Haussmann, en majorité des femmes, victimes de la précarité, des horaires partiels imposés et du travail du dimanche. •

KAREEN JANSELME

L'Humanité 09/03/2017



## Fonction publique : fortes inégalités selon le sexe

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 19 %

Qu'il s'agisse de la paie ou du déroulement de carrière, les femmes employées dans la fonction publique sont moins bien traitées que leurs collègues masculins. Le phénomène, déjà révélé par plusieurs études, est décortiqué avec minutie dans un rapport remis, mercredi 8 mars, à Bernard Cazeneuve. Rédigé par la députée (PS, Yvelines) Françoise Descamps-Crosnier, il formule cinquante-cinq préconisations pour réduire ces « inégalités », dont l'ampleur est à peine inférieure à celle prévalant dans le privé.

Bien que disparates, les données sur les discriminations hommes-femmes dans la fonction publique aboutissent à des constats éloquentes : « L'écart global de rémunération » selon le sexe s'élève à 19 %, avec des variations importantes suivant les secteurs (6,6 % dans les hôpitaux contre près de 23 % pour les personnels de l'Etat). Le fossé reste profond (jusqu'à quasi 20 % dans certains cas), même en retirant « le facteur » durée du travail – les temps partiels, notamment, qui concernent davantage les femmes que les hommes.

Une telle situation s'explique par de « multiples » raisons. Bien qu'elles soient « plus souvent diplômées de l'enseignement supérieur », les femmes n'intègrent pas « les filières les plus rémunératrices ». En outre, certaines professions, très féminisées, sont dévalorisées, par exemple les auxiliaires de pué-

culture (des femmes à « 99,5 % ») qui « n'offrent aucune possibilité de promotion interne ». De même, « l'avancement » des agentes dépend largement de leur ancienneté ; or, celle-ci est ralentie par les congés parentaux, qui sont pris presque systématiquement par les femmes. Du coup, elles sont promues « plus tardivement ».

### « Effet réseaux »

Et « les modes de management » propres à la fonction publique aggravent le problème : « culture de la "présence" au travail » dans certains milieux (administration centrale, grandes collectivités), qui pénalise les femmes dès l'instant où elles ont des enfants ; « effet réseaux » dans une haute fonction publique très masculine qui permet aux hommes « d'accélérer » leur carrière ; « opacité des appréciations et évaluations »...

Les pouvoirs publics se sont certes mobilisés depuis quelques années. La loi Sauvadet de mars 2012, entre autres, promeut le mécanisme des « nominations équilibrées » sur des postes haut placés. Un protocole d'accord « relatif à l'égalité professionnelle » a été signé en mars 2013. Mais il convient d'« aller plus loin », insiste M<sup>me</sup> Descamps Crosnier : au-delà des « mesures de correction », la question de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes doit devenir « un élément constitutif de notre système de fonction publique ». ■

BERTRAND BISSUEL

## QUESTION DE DROIT SOCIAL

# Inversion de la hiérarchie des normes ?

**A**u sein des programmes connus des candidats à l'élection présidentielle, en droit du travail, le débat porte essentiellement sur la « hiérarchie des normes ». Mais de quoi s'agit-il ?

A la faveur de la croissance des « trente glorieuses », « l'ordre public social » a créé une hiérarchie des sources favorable au salarié : loi - accord national interprofessionnel - convention de branche d'activité - accord d'entreprise - contrat de travail.

La source inférieure doit être plus favorable que la source supérieure : « Plus on descend » dans les sources, « plus ça monte » en avantages. Et si cette hiérarchie n'est pas respectée, c'est le niveau le plus favorable qui s'impose en application du « principe de faveur ». Dans le discours politique, « le retour de l'ordre public social » veut dire revenir à cette hiérarchie, qui a déjà été remise en question en janvier 1982 et en mai 2004. Confronté aux profondes restructurations de notre appareil productif et soucieux de privilégier la flexibilité interne plutôt qu'externe, Jean Auroux a, en effet, permis, en janvier 1982, aux partenaires sociaux de « déroger », par accord collectif, à la loi en matière de temps de travail. Ainsi est née l'annualisation du temps de travail, permettant de ne plus payer d'heures supplémentaires lorsque les pics d'activité avaient été compensés par les creux.

Mais on ne peut opposer ordre public social (en mieux) à la dérogation qui serait forcément pire. Car « déroger », c'est simplement fixer une règle différente de la

norme. Ainsi le forfait en jours né en janvier 2000 est totalement dérogoratoire aux règles habituelles du calcul en heures : mais les cadres autonomes ayant obtenu cinq voire dix jours de congés n'ont pas le sentiment d'être maltraités.

Enfin, la loi travail du 8 août 2016 a-t-elle procédé à une « inversion de la hiérarchie des normes du droit du travail » ? Non, dans la mesure où elle n'a pas touché aux sources imposées (Constitution - traités - loi - règlement). Et la loi du 4 mai 2004, qui a introduit la technique de la dérogation au sein du champ conventionnel, permettait déjà à un accord d'entreprise de déroger à sa convention de branche. Commune à toute l'Europe, cette décentralisation normative voulant tenir compte de l'extrême diversité des situations connaît des limites légales pour éviter tout dumping social : la loi interdit toujours de déroger aux minima salariaux de la branche. L'ordre public social n'est donc pas mort : aujourd'hui encore, en matière de salaires minima, aucune convention collective ne peut déroger au smic, aucun accord d'entreprise ne peut donc prévoir des minima inférieurs à ceux de la branche, et aucun contrat individuel déroger à quoi que ce soit.

La vraie nouveauté de 2016 ? En matière de durée du travail, laboratoire expérimental, l'accord d'entreprise n'a plus à déroger à la convention de branche : il est devenu prioritaire pour définir ses règles, celles de la branche devenant subsidiaires. ■

JEAN-EMMANUEL RAY

**J** Jean-Emmanuel Ray est professeur à l'école de droit de Paris-I-Panthéon-Sorbonne



## société-femmes-droits-8mars-manifestation-social-grèves,LEAD "Travailler autant pour gagner moins": rassemblements pour les droits des femmes

=(Photo+Video)=

ATTENTION - Ajoute départ du cortège, chiffre et nouveau témoignage ///

Paris, 8 mars 2017 (AFP) - "Marre de la politique patriarcale!", "Nos ovaires ne nous condamnent pas à vivre éternellement à genoux": pancartes en main, 1.300 personnes, de source policière, ont manifesté mercredi à Paris pour la journée des droits des femmes.

Le cortège parti vers 17H30 de la place de la République devait rejoindre la place de l'Opéra proche des grands magasins parisiens afin de dénoncer la loi Macron permettant l'ouverture des magasins le dimanche, qui "pénalise" les vendeuses, selon Céline Piques, d'Osez le féminisme !

Un peu plus tôt, à 15H40, cris, sifflets et tam-tams avaient résonné pour faire un maximum de bruit au milieu de banderoles et panneaux sur lesquels on pouvait lire "Travailler autant pour gagner moins" ou encore "Nous sommes 52%, nous sommes puissantes".

Femmes et hommes étaient invités à cesser le travail et à manifester partout en France dès 15H40 par une trentaine d'organisations féministes, d'ONG et de syndicats (Les Effronté-e-s, Planning familial, CGT, FSU, Solidaires, Unef, Attac France...).

C'est le moment à partir duquel, pour une journée théorique de 8 heures, les femmes ne sont plus payées, au vu de leurs salaires inférieurs à ceux des hommes, ont calculé ces organisations.

"Quand on regarde l'histoire du féminisme, on a gagné pas mal de batailles", explique Suzy Rojzman, du Collectif national pour les droits des femmes, citant l'avortement ou encore la lutte contre les violences faites aux femmes, "mais sur le travail c'est plus difficile, c'est un peu un bastion", constate-t-elle.

- L'égalité est un 'combat' -

Selon l'Insee, l'écart de salaire entre hommes et femmes diminue "très lentement". En 2014, dans l'ensemble des secteurs privé et public, il était de 24% contre 27% en 1995.

Souhaitant "l'égalité réelle entre femmes et hommes, pas seulement dans les textes", Max, 52 ans, s'est mis en grève. Dans les Chambres de commerce et d'industrie, où il travaille, "67% des hauts salaires sont des hommes, alors que la majorité des salariés sont des femmes", dit-il.

Un appel à la grève a par ailleurs été relayé dans 35 pays en cette journée internationale des droits des femmes.

En conseil des ministres, Laurence Rossignol (Familles, Enfance et Droits des femmes) a rappelé les actions prises durant le quinquennat et souligné "tous les combats qui devront continuer d'être menés par les féministes".

Devant le centre Georges-Pompidou à Paris, une "performance" artistique à la manière de l'artiste Niki de Saint-Phalle organisée par les syndicats SNAC-FSU, CGT et SUD des personnels de la culture invitait à tirer au pistolet à peinture sur un mur de mots-clefs évocateurs des grandes conquêtes féministes pour rappeler que l'égalité est un "combat".

"Moi j'ai les armes pour me défendre. Je pense aujourd'hui aux femmes qui se sentent dévalorisées, sont dans des rapports inégaux qu'elles ont intériorisés. Il faut leur faire comprendre que les choses qui leur paraissent normales ne le sont pas", explique Elsa (CGT), de l'Institut national d'histoire de l'art, l'une des participantes.

A Toulouse, une manifestation organisée par quatre syndicats et une douzaine d'associations féministes a réuni entre 550 et 1.000 personnes selon les sources.

paj-shu-aly/est/cel/DS

2017/03/08 18:34:24 GMT+01:00

#438437 DGTE 1970 DRN01 (4) AFP (506 words)

## LE PROCHAIN PRESIDENT POURRA-T-IL RELANCER L'ECONOMIE ?

FABIEN PILIU



**Michel Sapin, le ministre de l'Economie et des Finances table sur une croissance de 1,5% cette année. L'activité peut-elle progresser plus rapidement ?**

Optimiste, Michel Sapin l'était lorsqu'il avait en charge le ministère du Travail et du Dialogue social. Jusqu'au bout, il avait soutenu mordicus que la courbe du chômage allait s'inverser à la fin de l'année 2013. Optimiste, il l'est toujours depuis son transfert à Bercy en 2014. A quelques semaines de la fin du quinquennat, il reste confiant quant à la capacité de l'économie française à progresser à un rythme de 1,5% cette année, conformément à la prévision fixée dans la loi de finances 2017.

*"Je peux confirmer très clairement qu'une prévision de croissance de 1,5% en 2017 est aujourd'hui parfaitement raisonnable. Les principaux moteurs économiques de la France sont en marche", a déclaré mardi le ministre à l'issue d'un entretien avec Mario Centeno, son homologue portugais, dans le cadre de la cinquième conférence économique franco-portugaise organisée à Lisbonne.*

### LES INDICATEURS DANS LE VERT

Devant la presse, Michel Sapin a mis en avant *"la reprise de l'investissement, une consommation des ménages élevée, au plus haut depuis 2007, et des exportations positives"*. *"Lorsque la prévision de croissance avait été établie à l'automne dernier, il y a eu beaucoup d'interrogations, mais toutes les données depuis le dernier trimestre 2016 et les premières tendances de 2017 confirment notre chiffre de 1,5%. Les entreprises sont prêtes à investir et créent des emplois ce qui permet au chômage en France de diminuer"*, a précisé le ministre. Espérons qu'il ne se trompe pas.



Ce serait une jolie performance. Si le PIB tricolore devait afficher une telle progression, celle-ci serait supérieure de 0,4 point à celle enregistrée en 2016.

Rappelons, pour l'anecdote, que la loi de finances 2016 tablait initialement sur une croissance de 1,5%, estimation révisée à l'automne par Bercy, dans la foulée de statistiques macroéconomiques médiocres. La consommation des ménages, le principal moteur de la croissance française, a subi quelques hoquets que n'a pas compensé la reprise de l'investissement des entreprises qui ne représente que 23% de la consommation des ménages et 12% du PIB.

## LES ÉCONOMISTES SONT PEU CONFIANTS

Tous les économistes ne partagent pas cette confiance. Si l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) envisage une hausse de 1,5% à 1,6% du PIB cette année, l'OCDE, qui a révisé de 0,1 point sa prévision ce mercredi anticipe une croissance de 1,4%.

La Banque de France est encore plus prudente et vise une croissance de 1,3% cette année. BNP Paribas est sur la même longueur d'onde.

Certains sont encore plus pessimistes. C'est le cas de Marc Touati, chez ACDEFI, qui estime à seulement 1% la progression annuelle du PIB et d'Alexandre Mirlicourtois chez Xerfi à peine moins prudent et qui table sur une croissance annuelle de 1,1% seulement.

A la différence de la plupart des candidats à l'élection présidentielle en 2012, qui semble-t-il, n'avait pas réellement pris la mesure de l'état de l'économie française après la crise de 2008-2009, les protagonistes actuels font preuve de modération. Ainsi, François Fillon envisage une croissance de 1,3% cette année puis de 1,5% en 2018. Emmanuel Macron est un tout petit peu plus optimiste, et table sur une hausse de 1,4% et de 1,8% du PIB en 2017 et 2018. Seul Jean-Luc Mélenchon témoigne d'un certain allant. Le candidat de la "France insoumise" vise une hausse de 1,8% du PIB en 2017 et en 2018. On attend le cadrage macroéconomique de Benoît Hamon. L'intégration du coût du revenu universel qu'il entend mettre en place compliquerait l'exercice.

## UNE ESTIMATION DÉLICATE

Un programme est-il de nature à stimuler davantage la croissance et l'emploi que les autres ? Gilles Moëc, le chef économiste Europe de Bank of America Merrill Lynch clôt le débat. *"A ce jour, aucun des candidats à l'élection présidentielle n'est descendu assez dans les détails pour que l'on puisse faire une estimation sérieuse de leurs effets macroéconomiques. La granularité des mesures avancées est encore trop faible"*, estime-t-il. *"La seule chose que l'on peut estimer, ce sont les effets des mesures adoptées par nos voisins ces dernières années. Si la France parvient à augmenter le taux de participation au marché du travail dans les mêmes propositions qu'en Allemagne après 2003, si la France arrive à faire baisser son taux de chômage à son niveau naturel à la même vitesse que l'Allemagne ces dernières années, alors, on peut raisonnablement penser que le taux de croissance potentiel de l'économie française, actuellement de 1,2%, pourrait grimper, à 2%"*, avance Gilles Moëc.

## Les transports publics s'invitent dans le débat présidentiel



— Six fédérations d'élus, d'opérateurs ou d'usagers ont adressé 70 propositions aux candidats à l'Élysée pour que l'importance de la mobilité soit au cœur des débats.

« Rendez-vous compte : les billets de cinéma sont moins taxés que les titres de transport ! », s'indigne Christian Broucuret, président de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (Fnaut) de l'Aquitaine. Selon ce dernier, c'est l'une des preuves que le transport public n'est pas traité par les pouvoirs publics à la hauteur des enjeux de la mobilité – en tout cas au niveau national. « La TVA sur les transports est désormais de 10 %, dit Christian Broucuret. On ne reconnaît donc pas le caractère de première nécessité des déplacements quotidiens des Français. »

Le retour au taux de 5,5 % – celui des produits de première nécessité – est l'une des six propositions prioritaires faites aux candidats à la présidence de la République à l'issue d'une consultation nationale : les « états généraux de la mobilité durable », organisés depuis une di-

zaine de mois à travers la France. La démarche a associé six fédérations représentant les régions de France, les usagers (la Fnaut), les autorités organisatrices de transports (le Gart) ou encore les opérateurs (l'UTP).

« C'est la première fois que cette démarche a réuni autant d'acteurs divers, analyse Claude Faucher, délégué général de l'Union des transports publics (UTP) qui regroupe les principaux opérateurs. Plus qu'hier, la mobilité est en effet au cœur de la vie de nos concitoyens. Elle est indispensable pour l'exercice de leur droit au travail, à la culture ou à la santé. »

« Plus qu'hier, la mobilité est au cœur de la vie de nos concitoyens. Elle est indispensable pour l'exercice de leur droit au travail, à la culture ou à la santé. »

Le responsable regrette aussi que ces questions ne soient pas vraiment débattues dans le cadre des élections présidentielles alors qu'elles « sont essentielles pour le développement économique du pays et l'aménagement du territoire ».

Le retour d'une TVA à 5,5 % serait une reconnaissance de l'importance de la mobilité pour les 20 millions de Français qui se déplacent,

chaque jour, en transport public urbain et ferroviaire. Selon l'UTP, le différentiel entre les deux taux de TVA représente 300 millions d'euros qui profiteraient soit au consommateur si le prix des titres de transport baissait, soit aux autorités organisatrices dont la plupart n'ont pas répercuté les hausses successives de la taxe.

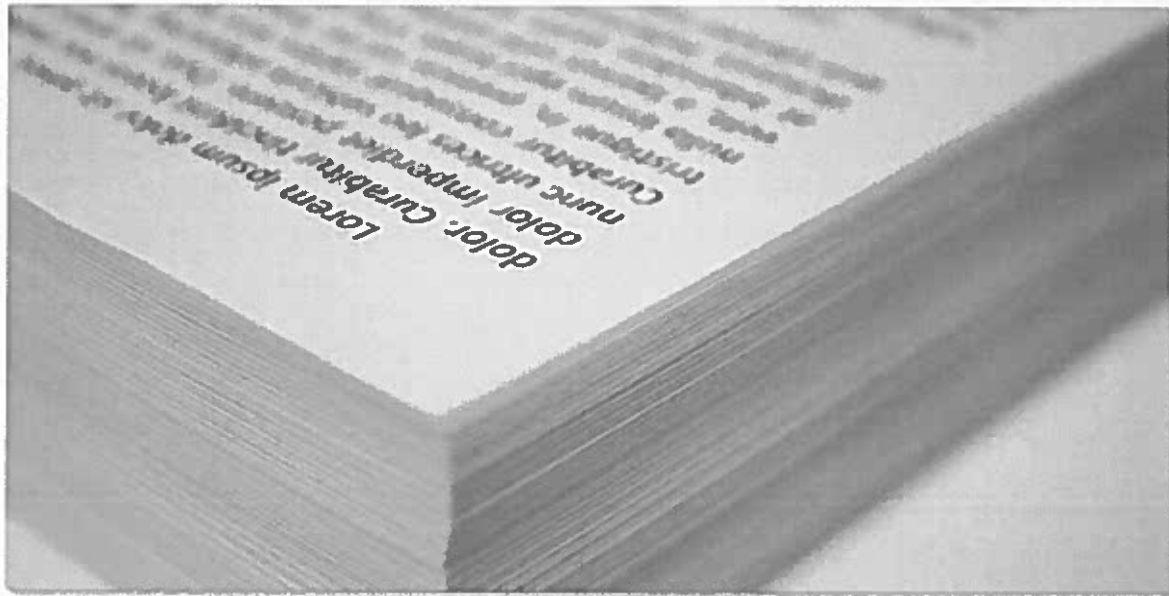
Une autre proposition pourrait faire réagir les organisations syndicales : la remise à plat des modalités de grève dans les transports. « Ce droit est constitutionnel, prévient Claude Faucher. Mais comme pour tout service de première nécessité, il faut organiser un vrai service minimum pour les heures de pointe et revoir le processus du "droit de retrait" des agents. » Selon l'UTP, les voyageurs ne peuvent pas comprendre, par exemple, que tous les conducteurs sur toute une région arrêtent leur travail parce que l'un d'entre eux a été agressé au terminus d'une ligne.

Les états généraux demandent aussi aux candidats à l'Élysée de permettre aux régions volontaires d'expérimenter l'ouverture à la concurrence des trains régionaux (TER). En tout, ce sont donc 70 propositions que les candidats vont recevoir pour que les questions des transports ne fassent pas du surplace.

Michel Waindrop

## PRESIDENTIELLE 2017: COMMENT AMELIORER LA MOBILITE DES FRANCAIS ?

MOUNIA VAN DE CASTEELE



Comme prévu, les organisateurs des Etats généraux de la mobilité ont rendu leurs conclusions mardi 7 mars au Sénat, sous la forme de 70 propositions écrites pour améliorer la fluidité des déplacements des Français. Tour d'horizon.

Le droit à la mobilité est indispensable. "Tout le monde se déplace tous les jours", ne cesse de marteler Louis Nègre, sénateur LR des Alpes-Maritimes, président du Gart (le Groupement des autorités responsables de transport), et co-président de TDIE. Pourtant, les transports ne figurent que trop rarement dans le débat public aux yeux de l'élu : "Les candidats à la présidentielle n'en parlent pas".

C'est pourquoi, comme à chaque présidentielle depuis 2002, le think tank TDIE, qui rassemble professionnels et acteurs publics du monde des transports, portera à l'attention des candidats à la présidentielle une analyse, des questionnements, et les invitera à répondre à un questionnaire écrit avant de participer à un débat le 22 mars.

En attendant, à l'issue des États généraux de la mobilité durable et de six mois de consultation, les autorités organisatrices de transport, les voyageurs et les entreprises du secteur ont rendu publiques leurs 70 recommandations pour la mobilité de tous les Français. Objectif : permettre à tous les citoyens d'accéder à ce droit indispensable.

**UN MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA  
MOBILITÉ ET UNE TVA À 5,5%**

Parmi ces 70 recommandations, les organisateurs mettent en avant tout particulièrement six propositions, selon eux, prioritaires.

A commencer par la **création d'un Ministère des Transports, de la Mobilité et des Infrastructures de plein exercice**, auquel serait confié le pilotage de la délégation interministérielle à la sécurité routière. Condition sine qua non en vue d'avoir *"une vision prospective de l'aménagement de notre territoire et un poids politique suffisant"*, expliquait Louis Nègre, mardi, lors d'une conférence de presse. Celui-ci précisait d'ailleurs en préambule que le *"bouleversement du paysage des transports avec les nouvelles mobilités, les startups, l'opendata"* devait conduire à la définition d'un nouveau cadre. Le terme de "mobilité" semble ainsi, selon lui, mieux correspondre au contexte actuel que celui, ancien et dépassé, de "transport".

Autre impératif : **revenir à une TVA de 5,5%** comme en Suède, au Portugal ou en Grande-Bretagne, car les transports du quotidien sont un service de première nécessité.

Ils évoquent également la nécessité d'**élaborer une véritable loi de programmation financière** *"pour sanctuariser le versement transport (contribution locale des employeurs pour financer les transports en commun) et augmenter les ressources de l'AFITF (agence de financement des infrastructures de transport de France) à hauteur de ses engagements"*, afin d'avoir une vision à cinq ans.

### L'IMPORTANT D'INSTAURER UN VÉRITABLE SERVICE MINIMUM

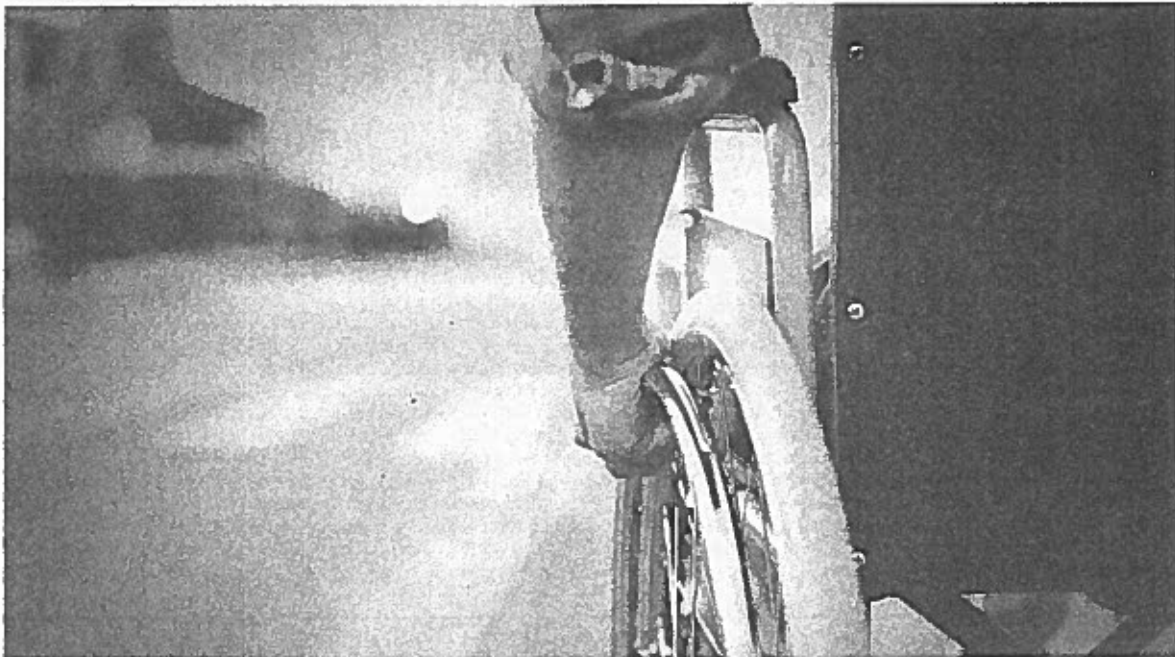
Il faudrait en outre **soutenir financièrement l'acquisition de véhicules de transport public à faibles émissions et l'adaptation des réseaux**, et lancer le quatrième appel à projets TCSP (transports collectifs en site propre) pour assurer la transition énergétique.

Il semble également indispensable de travailler sur l'exercice du droit de grève et du droit de retrait, et sur l'instauration d'un véritable service minimum dans les transports en y associant les parties prenantes.

Sans oublier de permettre aux Régions d'expérimenter l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire régional.

Bref. Les idées ne manquent pas. Reste à voir si les auteurs de ces 70 propositions parviendront à sensibiliser les candidats à la présidentielle. Et surtout si ces suggestions retiendront leur attention.





En cas d'invalidité totale, la Sécurité sociale ne prend en charge que 50 % du salaire brut plafonné des dix meilleures années. MINERVA STUDIO / FOTOLIA

# La prévoyance, la bataille de l'après-présidentielle

Après avoir obtenu la généralisation de la complémentaire santé, la CFDT milite pour universaliser la couverture contre le risque d'invalidité.

MARIE-CÉCILE RENAULT  
@Firenault

**SOCIAL.** Et si François Hollande s'était trompé de généralisation ? Suite à un accord des partenaires sociaux en 2013, le président de la République a universalisé en 2016 la complémentaire santé alors que 95 % des salariés bénéficiaient déjà d'une couverture à titre collectif (contrat groupe) ou individuel. En revanche, il n'a pas généralisé la prévoyance qui protège les assurés et leur famille dans d'autres cas que la maladie - invalidité, perte d'autonomie ou décès - alors que le besoin est réel. Moins de la moitié des salariés bénéficie en effet d'un contrat assurant un maintien de salaire ou une rente éducation à leurs enfants, en cas d'événement grave. « On peut toujours se débrouiller pour payer une paire de lunettes mais, face au risque d'invalidité ou de dépendance, nous voyons des situations catastrophiques où les gens se retrouvent ruinés », souligne Laurent Ouazana, président de CIPrés Assurances, courtier grossiste spécialisé en assurances santé et en prévoyance. Le risque a beau être moins fréquent que sur la santé, il est très lourd quand il advient. »

Et pour cause, le recours à une tierce personne devient souvent

nécessaire alors même que la perte de revenu est importante, la Sécurité sociale ne prenant en charge en cas d'invalidité totale que 50 % du salaire brut plafonné des dix meilleures années. « Grosso modo, un smicard se retrouve alors avec l'équivalent du RSA et ceux qui gagnent plus avec un smic », détaille Bruno Chrétien, président de l'Institut de la protection sociale (IPS). Dans plus de la moitié des cas, un divorce du couple parvient d'ailleurs dans les trois ans après.

## Les cadres mieux protégés

Ce serait même une question d'égalité au sein des entreprises. « Si les cadres sont largement couverts, ce n'est pas le cas des non-cadres et des indépendants », remarque Roger Mainguy, directeur général d'April Entreprise Prévoyance et d'April Santé Prévoyance. La convention collective de l'encadrement de 1947 oblige en effet les employeurs à souscrire une prévoyance pour leurs cadres, avec au minimum une garantie décès. « 255 branches professionnelles sur 700 ont étendu depuis 2015 les contrats de prévoyance collective à tous leurs salariés, mais le clivage demeure », ajoute-t-il.

En outre, le niveau des garanties proposées reste très variable. « Les contrats sont différents d'une

branche à l'autre. Et au sein des entreprises, les garanties ne sont pas forcément les mêmes entre cadres et non-cadres », observe Jocelyne Cabanal, secrétaire nationale chargée de la protection sociale à la CFDT. La centrale réformatrice, très en pointe sur le sujet, milite pour la généralisation de la prévoyance et une meilleure harmonisation du niveau de garanties. Pour mémoire, c'est elle qui avait poussé en 2012 pour la généralisation de la complémentaire santé...

« La prévoyance est avant tout un outil pour fidéliser leurs salariés et attirer les talents », prévient le Medef, apeuré par le coût d'une généralisation. Les organismes de prévoyance y sont sans surprise favorables mais s'opposent sur les modalités de mise en œuvre. Les assureurs militent pour une logique concurrentielle alors que les instituts de prévoyance plaident pour des « clauses de désignation », un mécanisme qui permet aux branches d'imposer à toutes leurs entreprises l'organisme de leur choix. Introduites par un amendement dans le dernier projet de financement de la Sécurité justement sur la question de la prévoyance, ces clauses ont été censurées par le Conseil constitutionnel. Mais le sujet reviendra après la présidentielle... ■

# 3 404

euros

C'est le capital versé par la Sécu, après le décès d'un salarié du privé, à ses ayants droit

## La bombe de la dépendance n'a pas disparu

Alors qu'il avait été au cœur des campagnes de 2007 et 2012, le sujet de la dépendance a disparu des radars. Les enjeux financiers n'ont pourtant pas varié: le coût de la dépendance est toujours estimé entre 41 et 45 milliards d'euros par an. Sur ce total, 23,5 milliards - soit un peu plus d'un point de PIB - relèvent de la dépense publique, et cette part devrait augmenter de l'ordre de 0,3 à 0,7 point de PIB d'ici à 2040. Quant au nombre de personnes de plus de 60 ans en situation de dépendance, très difficile à évaluer, il va de 1,24 million si l'on retient les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA, la principale aide aux personnes dépendantes) à 3,3 millions selon une mesure épidémiologique.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement de 2016 a certes apporté des améliorations, en augmentant les plafonds de l'APA et en reconnaissant le rôle des proches aidants, mais elle n'a pas permis de corriger « les faiblesses rémanentes du système actuel: in-

cohérences dans les aides publiques, défauts de régulation et de concurrence pour l'offre, manque d'attractivité pour les métiers », selon les auteurs d'une récente note sur le sujet du Centre d'analyse stratégique (CAE).

Depuis trente ans, les pouvoirs publics ont en effet promu la prise en charge à domicile, une politique justifiée par le souhait des personnes âgées dépendantes, mais surtout motivée par le coût élevé pour les finances publiques des prises en charge en institution. « Cette stratégie a conduit à brider la capacité d'accueil en établissement d'hébergement collectif et à médicaliser la quasi-totalité de ces établissements », conclut la note du CAE.

### Un coût énorme

Résultat, avec 97% de taux de remplissage, l'offre d'hébergement en maison de retraite est aujourd'hui saturée et la surmédicalisation des établissements répond mal aux situations de dépendance intermédiaire. Enfin,

l'absence d'offre concurrentielle sur ce marché ne pousse pas à baisser des prix et à améliorer la qualité des services.

C'est pourquoi la prise en charge de la dépendance à domicile repose toujours, en grande partie, sur les conjoints et les enfants. Et constitue un coût énorme pour les ménages alors que le recours à l'assurance privée reste limité. Seuls 10% à 15% de la population sont en effet couverts par un contrat dépendance, loin des taux observés contre le risque santé.

La solution? Instaurer une assurance obligatoire privée contre le risque de dépendance lourde couvrant l'intégralité de la population, sur le modèle de l'assurance auto ou habitation, préconise le CAE. Et limiter parallèlement la couverture publique de la dépendance légère aux seuls ménages à faibles ressources. Une autre idée en vogue est aussi peu consensuelle: mettre en place un prêt dépendance gagé sur le patrimoine des ménages. ■ M.-C.R.

Avec un taux d'occupation de 96,7%, l'offre d'hébergement en maison de retraite est aujourd'hui saturée et concentrée

LES AUTEURS D'UNE NOTE DU CONSEIL D'ANALYSE ÉCONOMIQUE (CAE)

## Acteurs Publics du 8 mars 2017

La fonction publique alimente ses propres inégalités salariales entre les sexes

Qu'il s'agisse de ses modes de management ou de ses mécanismes d'avancement, le modèle français de la fonction publique contribue aux inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes fonctionnaires, selon un rapport remis au Premier ministre, Bernard Cazeneuve,

mercredi 8 mars

La fonction publique française ne peut se dédouaner de sa responsabilité dans la production d'inégalités salariales entre les hommes et les femmes. C'est en substance le constat dressé par la députée socialiste Françoise Descamps-Crosnier dans un rapport sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique, remis au Premier ministre, Bernard Cazeneuve, mercredi 8 mars, Journée internationale des droits des femmes.

*"Bien que le statut de la fonction publique permette de réduire les inégalités de manière générale – notamment en comparaison du secteur privé – il n'en demeure pas moins que plusieurs éléments intrinsèques produisent de l'inégalité",* souligne Françoise Descamps-Crosnier dans son rapport.

Missionnée sur le sujet par l'ex-locataire de Matignon Manuel Valls en juillet 2016, la parlementaire devait identifier les discriminations existantes dans le système de promotion de la fonction publique conduisant à des écarts de traitement et de rémunération. Selon une étude du Centre d'études de l'emploi (CEE) publiée en février 2016 et mentionnée dans ce rapport, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes était, en 2010, de 22,7 % dans la fonction publique d'État, de 17,5 % dans la territoriale et de 6,5 % dans la fonction publique hospitalière.

### **Effet "pénalisant" de l'ancienneté**

À en croire le rapport de la mission, le différentiel de rémunération est particulièrement important dans le corps de commandement de la police nationale (- 7,3 %) avec un manque à gagner de 1 016 euros par an pour les femmes ou encore dans le corps des personnels des travaux publics d'État (- 7,4 %, soit - 1 654 euros).

Premier effet pénalisant soulevé par le rapport : la prise en compte "*mécanique*" de l'ancienneté pour l'avancement. "*La prise de congé maternité demeure pénalisante sur le plan de l'ancienneté,* affirme Françoise Descamps-Crosnier. *Les femmes ayant eu des interruptions de carrière sont donc promouvables [sic] plus tard.*" Et ce même si les règles ont été revues dans un sens "*plus favorable*". Comme le prévoit un décret du 18 septembre 2012, le congé parental des agents des trois versants de la fonction publique est intégralement considéré comme du service effectif durant la première année, puis pour moitié les années suivantes.

Pour ne citer qu'un exemple, au sein de la direction générale des finances publiques (DGFIP), le passage des femmes de catégorie B en catégorie A par liste d'aptitude est plus tardif de deux ans environ par rapport aux hommes. L'âge moyen de promotion en catégorie A pour les contrôleurs de la DGFIP était ainsi, en 2016, de 54,75 ans pour les hommes et de 56,42 ans pour les femmes.

### **Lutte contre le "culte du présentisme"**

Les modes de management de la fonction publique et les méthodes de travail dans les administrations sont également "*discriminants*" pour les femmes, souligne le rapport, qui pointe une "*culture de la présence*" dans les structures les plus importantes (administrations centrales, grandes collectivités...).

*"La visibilité accrue que procure la présence donne l'impression d'une proximité avec la hiérarchie, gage d'une carrière accélérée,* affirme Françoise Descamps-Crosnier. *Or dès qu'il existe une famille, avec de jeunes enfants, le sujet de la garde des enfants se pose.*" L'occasion également pour la parlementaire de

citer le témoignage d'une fonctionnaire d'État de catégorie A qui, lors d'un entretien d'embauche pour un poste en préfecture, s'était vu demander *"quelle garantie [elle était] à même d'apporter au préfet [qu'elle ne partirait] pas tous les vendredis soir à 16 h pour rejoindre [sa] famille"*.

Face à ce présentéisme *"très pénalisant pour les carrières des femmes"*, le rapport recommande notamment de faire adopter par chaque ministère et administration centrale – mais aussi par les employeurs territoriaux et hospitaliers – une *"charte des temps"*. Celle-ci étant censée définir des dispositifs d'organisation du temps de travail visant à une meilleure articulation entre vies professionnelle et personnelle.

Une préconisation déjà formulée dans le protocole d'accord de 2013 relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique mais qui ne revêtait pas de caractère contraignant. La députée propose aujourd'hui qu'un strict contrôle de ces chartes soit effectué par les directions des ressources humaines de chaque structure.

### **Paradoxes de la mobilité**

Autre écueil managérial à dépasser pour favoriser l'égalité salariale, selon le rapport : la valorisation *"excessive"* de la mobilité géographique *"aux dépens"* de la mobilité fonctionnelle dans le déroulement de carrière. Les mobilités géographiques imposées en *"gestion"* peuvent, en effet, faire office d'indemnités, voire de primes. Ce fut notamment le cas lors du redécoupage de la carte des régions où les fonctionnaires d'État ont pu bénéficier d'une prime d'accompagnement en cas de réorganisation des services.

*"Il est apprécié d'avoir bougé et connu des expériences variées"*, souligne Françoise Descamps-Crosnier. Mais la mobilité géographique est souvent évoquée *"comme un obstacle important et particulièrement pour les femmes dans un contexte culturel où, plus souvent en charge de la cellule familiale, elles protègent celle-ci de tout événement particulier"*.

Dans la fonction publique d'État notamment, le taux de changement de zone d'emploi des femmes fonctionnaires était inférieur, en 2014, de 0,3 % à celui des hommes. Une différence minime, mais qui s'accroît au regard de la pyramide des âges. Avant 25 ans, les femmes sont plus mobiles que les hommes (+ 1,8 point pour elles), mais l'écart s'inverse au profit des hommes une fois franchi le quart de siècle (+ 0,9 point pour les hommes après 25 ans).

**BASTIEN SCORDIA**



# Pourquoi le Quai d'Orsay a renoncé au vote électronique pour les législatives

Alors qu'enfle la polémique sur l'annulation du vote électronique aux élections législatives prévu pour les Français établis à l'étranger, *Acteurs publics* revient sur une décision mûrement réfléchie au Quai d'Orsay, que d'autres pays européens ont également prise ces derniers mois.

Surtout, ne pas laisser accroire qu'il s'agit d'une défaillance interne au ministère des Affaires étrangères. Expliquer qu'au contraire, l'annulation du vote électronique des Français établis hors de France vient prouver le haut niveau d'expertise des équipes. Conclure en rappelant que notre pays est le seul au monde qui permette à ses expatriés de voter depuis l'étranger.

Impeccablement pensée, la stratégie de communication délivrée par le Quai d'Orsay le 8 mars vise à déminer un terrain devenu très polémique, alors que des élus de la République, François Fillon en tête, ont crié au *"déli de démocratie"*, après l'annonce faite le 6 mars par Mathias Fekl, secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger.

Le ministre, Jean-Marc Ayrault, s'est même fendu d'un communiqué à l'encontre du candidat LR, estimant *"ahurissant qu'un candidat à la présidence de la République méconnaisse à ce point le niveau élevé de la menace de cyberattaques alors que des institutions publiques et privées en subissent quotidiennement"*. *"Ce n'est pas par hasard si les Pays-Bas, qui utilisent depuis dix ans le vote électronique, ont décidé cette année de ne pas y recourir"*, ajoute le ministre.

## Messages d'alerte de l'Anssi

Les Pays-Bas, mais aussi la Norvège, l'Allemagne et l'Irlande ont effet récemment renoncé au vote électronique et parfois même à l'utilisation d'Internet dans leurs campagnes électorales. Quant à l'Estonie, citée en exemple et *"admiree"* par le ministère des Affaires étrangères français pour la qualité de son e-administration, *"elle vit aujourd'hui dans la crainte d'une attaque russe sur ses prochains scrutins électoraux"*, assure une source proche du dossier au Quai d'Orsay.

En France -outre les élections professionnelles- seules les élections législatives et celles des conseillers consulaires\* sont ouvertes à ce type de votation, le législateur ayant voulu sanctuariser la présidentielle (une proposition de loi a été rejetée il y a deux ans), l'enjeu étant considéré comme trop grand.

Car cette annulation résulte bel et bien *"de menaces réelles majeures et affirmées"* ces derniers mois, que l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) avait encore l'espoir de contrer jusqu'à ces derniers jours. *"Les messages d'alerte de l'Anssi se sont multipliés jusqu'à ce que son directeur général [Guillaume Poupard, ndlr] nous notifie par écrit qu'il nous déconseillait d'y aller, car le vote électronique s'annonçait extrêmement dangereux"*, rapporte notre interlocuteur du Quai d'Orsay.

## Candidats décrédibilisés à la veille du scrutin

Interrogé par le site NextInpact le 7 mars, Guillaume Poupard, est entré – un peu – dans les détails au sujet de la nature des risques encourus : *"C'est essentiellement un risque d'image"*, explique-t-il, évoquant *"une attaque majeure qui rende le système indisponible, détruit des bases, etc., avec un impact important sur l'image du fonctionnement de la démocratie."* Le directeur de l'Anssi n'exclut pas non plus des *"manipulations fines, pourquoi pas la publication de la liste des Français qui ont voté pour tel candidat. En termes de fonctionnement démocratique, ce serait grave"*.

Au Quai d'Orsay, on estime donc possible que *"des hackers entrent dans le système informatique, volent, par exemple, des mails, déforment leur contenu puis les réinjectent au moment le plus crucial de la campagne"*... Un scénario à la Hillary Clinton, aux États-Unis, où ce n'est pas le vote qui a été perturbé

mais la campagne, en vue de déstabiliser et décrédibiliser la candidate qui devenait soudain *“sujette à caution”*.

À y regarder de plus près, l'affaire du vote électronique des Français de l'étranger était décidément mal partie. Et ce dès l'appel d'offres pour un marché public, d'une valeur de 4 millions d'euros, lancé en novembre 2015... auquel ne se sont portées candidates que 2 entreprises, près d'un an et demi plus tard (après prolongation du délai de candidature). Selon nos informations, au total, seules 5 entreprises ont consulté le cahier des charges qui était sur la plate-forme d'appel d'offres, dont une adresse mail en provenance de Russie.

### **Ratage de deux tests grandeur nature**

Des 2 candidats, le ministère dit aujourd'hui avoir choisi *“le meilleur”*, en l'occurrence, l'entreprise Scytl, basée à Barcelone, en Espagne, et leader du marché (sur son site, l'entreprise revendique 87 % des parts du marché mondial du vote par Internet). Sauf qu'à l'épreuve de deux tests grandeur nature menés en novembre 2016 et tout récemment en février 2017 – et alors même que Scytl était déjà le prestataire retenu par la France pour les élections de 2012 –, les services informatiques du Quai d'Orsay ont pris peur.

Ces tests se sont avérés défavorables, d'abord du point de vue ergonomique : *“En novembre, on se perdait dans le portail, les mots n'étaient pas bien choisis (“sélectionner” au lieu de “voter”), aucun message ne venait confirmer l'effectivité du vote... On a corrigé le tir auprès des informaticiens de notre prestataire, à Barcelone, relate-t-on au ministère. Le deuxième test, en février, s'est révélé meilleur mais déjà, les craintes de cyberattaques étaient trop nombreuses et la solution n'était pas fiable à 100 %.”*

Au-delà des bugs, la version bêta n'a été testée que par 2 500 votants sur 1,3 million d'électeurs inscrits dans les 11 circonscriptions de l'étranger. Pourtant, 12 000 personnes s'étaient portées volontaires pour tester le vote électronique, mais très peu sont allées au bout de la démarche qui nécessite pas moins de trois identifiants (deux parviennent à l'électeur par SMS et un par mail).

### **Faible participation en 2012**

*“Contrairement à ce que l'on peut entendre, le vote électronique, ce n'est pas facile, justifie le Quai d'Orsay. Il doit rester secret et on doit être sûr que c'est bien le vôtre sans jamais ouvrir l'enveloppe.”* À titre de comparaison, une déclaration fiscale est bien plus simple car *“seul le tuyau doit être sécurisé. Ici, c'est le tuyau plus l'enveloppe”*.

D'ailleurs, en 2012, le taux de participation aux élections législatives n'a été que de 20 % chez les Français de l'étranger, tous modes de votation confondus. Un échec que le ministère attribue notamment à l'incompréhension de notre système bicaméral de la part de personnes expatriées de longue date.

Parmi ces électeurs, 50 % avaient opté pour le vote électronique qui était alors proposé pour la première fois, la moitié de ces votants résidant à moins de 50 kilomètres d'un bureau de vote. Autrement dit, la cible visée par le ministère, à savoir les Français installés à des milliers de kilomètres de toute ville, n'a pas été réceptive.

### **Plus de 200 bureaux de vote supplémentaires**

Qu'en sera-t-il en juin prochain ? Pour pallier le défaut de vote électronique, le Quai d'Orsay a augmenté le nombre de bureaux de vote, qui se situera entre 750 et 800 au lieu des 550 prévus. Le vote par procuration (3 procurations par électeur au maximum) est également possible, pouvant se prévoir jusqu'à 48 heures avant le scrutin.

Enfin, le vote par correspondance reste une dernière alternative, *“la plus fragile des trois en raison des délais d'acheminement postal”*, avertit le ministère. Le délai est d'ailleurs d'ores et déjà échu puisqu'il était fixé... au 1<sup>er</sup> mars. Mathias Fekl annoncera ce vendredi 10 mars une nouvelle date butoir, à l'occasion de la 26<sup>e</sup> session de l'Assemblée des Français de l'étranger qui se tient actuellement à Paris.

\* Ces élus de proximité représentent les Français établis hors de France auprès des ambassades et des consulats.

# Tout sur la réforme qui durcit les règles de pantouflage

Un projet de décret arbitré par l'Élysée et Matignon prévoit d'harmoniser les règles régissant le passage des hauts fonctionnaires dans le privé et de réaffirmer l'objectif de servir l'État au moins dix ans, sans en faire toutefois une règle absolue.

Un compromis. L'Élysée et Matignon ont procédé à un arbitrage, le 8 mars, sur un projet de décret relatif au pantouflage des hauts fonctionnaires recrutés à la sortie de l'ENA, des Mines, de l'école des Ponts et Chaussées, de Polytechnique ou de Normale sup' et applicable aux fonctionnaires titularisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'objectif : tenter de limiter les départs définitifs vers le privé opérés tôt dans la carrière en réaffirmant la nécessité de servir l'État pendant au moins dix ans, sans en faire toutefois une règle absolue.

*“Les grandes écoles ne sont pas là pour former les futures élites des entreprises privées”,* a déclaré à la presse, le 9 mars, la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, en présentant ce projet de décret. La règle maximale de mise en disponibilité pour exercer dans le privé, commune à tous les fonctionnaires, ne change pas et reste fixée à dix ans.

## Concession majeure

Le projet de décret harmonise tout d'abord les règles, qui étaient différentes selon les situations. Pour obtenir l'arbitrage, la ministre de la Fonction publique a fait une concession majeure : son projet initial aurait contraint les fonctionnaires des corps concernés à démissionner de la fonction publique et à rembourser la “pantoufle” pour rejoindre le privé, s'ils n'avaient pas déjà accompli dix ans de service public.

Le projet de décret finalement retenu est plus souple et prévoit que les fonctionnaires pourront, durant les dix premières années de leur carrière, partir quatre ans maximum dans le privé (sans avoir à démissionner), mais à condition qu'ils aient déjà accompli quatre ans de service public. Jusqu'alors, les polytechniciens pouvaient partir dès qu'ils le souhaitaient.

Durant les quatre premières années de sa carrière, un fonctionnaire ne pourra pas non plus quitter le service public pour créer sa propre entreprise, ce qui était juridiquement possible dans certains cas. *“Ce point a beaucoup choqué à Bercy, raconte une source, en précisant que les négociations n'ont globalement pas été faciles. Un élève qui sort de de l'ENA avec l'idée de servir le service public n'a pas besoin de créer son entreprise deux ans après sa sortie de l'école.”*

## Un coût de formation important

Désormais, le haut fonctionnaire parti au bout de quatre ans dans le privé et qui entend y rester devra se décider à démissionner non plus quatorze ans après la sortie de l'école – en comptant sa durée de totale de mise en disponibilité –, mais bien huit ans après. Dans ce cas, il devra aussi rembourser la “pantoufle”. *“Je trouvais que le retour sur l'investissement et sur l'obligation de servir était quand même limité, puisque quand on est parti dix ans sur quatorze, c'est un peu beaucoup”,* a plaidé Annick Girardin, en rappelant, par exemple, que la formation d'un énarque représente un investissement important pour l'État.

*“Le décret validé par le Président et le Premier ministre est encore très contesté. La « grosse machine » n'est pas pour”,* relève une source proche du dossier, alors que le projet de décret doit encore être transmis pour avis au Conseil d'État et au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État, dans les prochaines semaines. Il devra ensuite être soumis à la signature des ministres de la Fonction publique et de l'Économie. *“Il y a eu de grosses résistances chez les Mines et les inspecteurs des finances”,* précise un acteur du dossier. *“J'ai toute confiance dans le respect de l'arbitrage”,* a cependant indiqué, pour sa part, Annick Girardin.

# Les détails du plan pour promouvoir la laïcité dans la fonction publique

**La formation des fonctionnaires aux principes de laïcité doit être renforcée et un référent “laïcité” sera identifié dans chaque administration, indique une circulaire de la ministre de la Fonction publique, présentée aux syndicats jeudi 9 mars. Ces mesures sont en grande partie inspirées du rapport de la commission “Laïcité et fonction publique” remis en décembre dernier.**

Des formations intensifiées en matière de laïcité, un référent “laïcité” désigné dans chaque administration et de nouveaux supports d’information pour les fonctionnaires. Ce sont les dispositions que la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, va mettre en place pour améliorer l’application du principe de laïcité dans le secteur public, selon une circulaire présentée aux organisations syndicales jeudi 9 mars.

Cette circulaire, qu’*Acteurs publics* a pu consulter, s’inscrit dans la droite ligne du rapport de la commission “Laïcité et fonction publique” remis en décembre dernier. Présidée par l’ancien ministre de la Fonction publique Émile Zuccarelli, cette commission avait émis 20 propositions pour que les fonctionnaires s’approprient davantage les principes de la laïcité dans l’exercice de leur travail. Quelques-unes d’entre elles sont aujourd’hui reprises par Annick Girardin dans sa circulaire adressée aux ministres, aux préfets ainsi qu’aux directeurs des agences régionales de santé.

## Formation intensifiée

*“Elles doivent permettre à tous les agents publics d’appréhender pleinement le sens et la portée du principe de laïcité et de l’obligation de neutralité qu’ils doivent respecter dans l’exercice quotidien de leurs fonctions”*, souligne la ministre dans sa circulaire. Mais aussi *“de leur fournir les outils leur permettant de faire face aux situations concrètes auxquelles ils peuvent être confrontés”*.

Comme l’avait recommandé la commission en question, la ministre demande ainsi que tout nouvel entrant dans la fonction publique bénéficie d’une action de formation sur la laïcité. Dans le cadre de la formation initiale des agents, les employeurs publics *“doivent intégrer le thème de la laïcité dans leurs plans de formation”*, estime Annick Girardin. Une formation *“clairement identifiée”* et dédiée à l’explication du principe de laïcité doit également être instaurée au sein des écoles du service public, ajoute la ministre.

Quant à l’intensification des actions de formation continue sur le thème de la laïcité, la circulaire envisage de favoriser le développement d’un réseau de formateurs internes au sein des trois versants de la fonction publique. Et ce afin de développer *“une culture commune”* du principe de laïcité.

## Référents “multicasquettes”

Autre mesure issue du rapport de la commission et reprise par Annick Girardin : l’identification au sein de chaque administration d’un référent “laïcité”. Censés assurer une *“écoute”* et un *“accompagnement”* des agents publics dans l’exercice de leurs fonctions, ces correspondants sont déjà en place depuis fin 2011 dans les établissements hospitaliers et dans les agences régionales de santé.

**Reste donc à l’identifier au sein de chaque administration. Pour ce faire, la ministre de la Fonction publique propose soit de mettre en place un correspondant laïcité en tant que tel dans les services, soit d’en confier les missions au référent déontologue, créé par la loi d’avril 2016 relative aux droits et obligations des fonctionnaires.**

**Leur profil ayant déjà été précisé ces référents déontologues pourraient donc se voir attribuer des missions de référent “laïcité”, mais aussi de “référents lanceurs d’alerte”. Vaste programme de travail.**

# Les tribunaux appelés à faire des économies de fonctionnement

**Les juridictions françaises doivent améliorer la gestion de leurs dépenses de fonctionnement, soulignent l'inspection générale des Finances et celle de la Justice, dans un rapport publié mardi 7 mars. Le défaut de pilotage au niveau de l'administration centrale y est notamment pointé du doigt.**

Informatique ou affranchissement des courriers : les juridictions françaises doivent apprendre à mieux gérer leurs dépenses de fonctionnement. C'est le constat dressé par l'inspection générale des Finances et l'inspection générale de la Justice dans un rapport de janvier dernier, rendu public lundi 6 mars.

Même si elles ont connu une hausse de leurs dotations de fonctionnement dans le cadre des lois de finances pour 2016 et 2017 (pour un montant total de 354 millions d'euros en 2017) et malgré des efforts d'économies, les juridictions *"ne sont pas parvenues à faire face à leurs dépenses"*, soulignent les inspections dans leur rapport.

Les crédits effectivement consommés par les juridictions se sont réduits entre 2011 et 2015 (- 8 %) et leurs charges à payer (c'est-à-dire les dépenses réglées plus tard aux fournisseurs) ont ainsi été multiplié par cinq depuis 2010 pour atteindre 42 millions d'euros en 2015, correspondant à près d'1,7 mois de dépenses de consommation de l'ensemble des juridictions. Cette hausse montre *"une inadéquation croissante entre les dotations disponibles et le coût annuel de la politique"*, ajoute ce rapport établi auprès de 45 juridictions. L'occasion pour les corps d'inspection d'appeler à une plus grande efficacité des efforts d'économies, certes engagés par les juridictions mais qui n'ont produit que des résultats *"modestes"*.

## **Manque de coordination pour l'informatique**

Principal poste de dépenses dans le viseur des deux inspections : l'informatique, qui ne représente que 4 % des dépenses de fonctionnement des juridictions, soit 12,2 millions d'euros en 2015, *"mais qui détermine à la fois fortement leur productivité et leur capacité à dégager, par la dématérialisation, des économies à moyen terme"*.

En progression de 13,1 % entre 2012 et 2015, ces dépenses informatiques souffrent d'un *"pilotage [manquant] de coordination, de compétences et d'efficacité"*, jugent les inspections. Cette fonction support est, en effet, partagée entre plusieurs acteurs : le secrétariat général du ministère de la Justice *via* la sous-direction de l'informatique (SDIT), la direction des services judiciaires pour la dimension métier ou encore les responsables de gestion informatique dans les services administratifs régionaux des cours d'appel.

À en croire le rapport, cet éclatement décisionnel impacterait de grands projets comme le développement de la signature électronique ou de la dématérialisation dans les juridictions. À titre d'exemple, les inspections, au cours de leur mission, n'ont *"pas réussi à identifier le pilote du projet de déploiement de la signature électronique, ni à connaître les prochaines*



*étapes du projet, alors même que les juridictions sont déjà équipées des cartes nécessaires à son déploiement depuis près d'un an et qu'elles attendent ce projet avec impatience compte tenu des économies potentielles qu'il pourrait générer", précise le rapport.*

### **Freins à la fin de l'affranchissement**

Les dépenses d'affranchissement des juridictions demeurent elles aussi trop importantes, selon les inspections. Après une baisse de 11,6 % entre 2012 et 2014, celles-ci ont augmenté de 7,9 % depuis 2014, à cause notamment de la progression du coût du pli de près de 9 % sur la période 2014-2019.

Certes, les juridictions ont engagé des actions de rationalisation, telles que la suppression de la lettre prioritaire en faveur de l'écopli, notamment à la direction des services judiciaires, mais les effets sur les coûts restent "*limités*" en raison de freins de nature "*juridique, technique et culturelle*", relève le rapport.

La fiabilité de l'identification de la personne, la sécurité et la confidentialité des échanges et la conservation des transmissions "*ne sont pas garanties*" par la signature électronique, explique notamment le rapport. L'envoi en recommandé reste lui aussi "*imposé*". L'occasion pour les corps d'inspections d'appeler à faire évoluer les textes de procédure en prévoyant "*par principe*" l'envoi des avis et convocations des juridictions par mail ou par SMS.

### **Renforcer le rôle du secrétariat général**

Pour rendre plus efficaces les processus budgétaires et comptables, et implicitement faire des économies, l'inspection générale des Finances et l'inspection générale de la Justice recommandent d'améliorer le pilotage des grands projets des juridictions, notamment par le secrétariat général du ministère de la Justice.

*"Il n'a pas une connaissance suffisante de la situation budgétaire des juridictions", souligne le rapport. Le secrétariat général n'assiste en effet jamais aux dialogues de gestion entre la direction des services judiciaires et les responsables interrégionaux des budgets opérationnels de programme, "alors que c'est le lieu d'échange sur la situation des juridictions, leurs problématiques".*

Une préconisation qui intervient alors même que l'examen d'un projet de réforme et de renforcement du secrétariat général du ministère de la Justice vient d'être repoussé. Comme nous le révélions mardi 7 mars, ce projet tend, justement, à élargir les compétences de coordination du secrétariat en matière de ressources humaines, de politique immobilière, d'informatique ou encore de gestion des achats.

**Benjamin Scordia**

# Le remplacement des enseignants absents, un échec durable, selon la Cour des comptes

**Il faut cesser de compter sur les seuls volontaires : pour améliorer réellement le système de remplacement des enseignants absents, la Rue Cambon préconise d'inscrire la mission de remplacement dans les obligations de service des professeurs. Une idée que la ministre de l'Éducation nationale refuse tout net.**

Puisqu'il le faut, la Cour des comptes se répète. La gestion des enseignants est un sujet qu'affectionne la juridiction financière, tant le chantier est immense – son rapport "Gérer les enseignants autrement" avait d'ailleurs fait grand bruit en 2013 – et ce nouveau référé consacré au remplacement des enseignants absents, rendu public le 8 mars, vient le confirmer.

Pour planter le décor, la Cour constate que *"la décennie passée a été marquée par une certaine inertie"* au sujet du remplacement des absences des enseignants. Et ce *"en dépit des nombreux travaux notamment d'inspections générales qui ont de longue date identifié les causes et proposé des remèdes aux difficultés"*. Autrement dit, l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale ferait la sourde oreille depuis fort longtemps.

## **Plus de 2,8 milliards d'euros de budget**

Le dispositif actuel mobilise d'importants moyens pour compenser 13,6 millions de journées d'absence (chiffre de 2013-2014) : plus de 65 000 enseignants titulaires remplaçants, auxquels s'ajoutent près de 30 000 contractuels, étaient en fonction dans le secteur public et 23 000 remplaçants dans le secteur privé, pour une charge budgétaire supérieure à 2,8 milliards d'euros en 2015.

Le verdict de la Cour est sévère : le système prévu par la Rue de Grenelle est *"rigide"* pour les longues absences et *"en échec durable"* dans le cas des absences courtes en collège et lycée. Même si le taux de couverture des absences longues (de plus de 15 jours) est de l'ordre de 80 % dans le premier degré et de 97 % dans le second degré, c'est *"le pilotage du dispositif de remplacement de longue durée"* que les magistrats financiers incriminent.

## **Pilotage "structurellement coûteux"**

Il *"n'est pas à la hauteur de ses exigences très contraignantes"*, à savoir : une intervention, dans une zone définie, d'enseignants de chaque corps et de chaque discipline dans le second degré, qui sont mis en réserve et placés à la disposition des services académiques et départementaux tout en étant rattachés à des établissements... *"Ce dispositif est structurellement coûteux puisqu'il rémunère, sans certitude de les employer en permanence, des milliers d'enseignants titulaires"*, observe la Rue Cambon.

Pour répondre aux besoins, *"la voie du desserrement des contraintes pesant sur le dispositif n'a pas été choisie"* par le ministère, ce qui a impliqué un recours accru aux agents contractuels, de l'ordre de + 70 % entre 2008 et 2015, leur part passant de 27 % à 48 % des effectifs totaux de remplacement du second degré, indique le rapport.

Cette organisation est *"unique au sein des pays développés"*, ironise la Cour, et elle se situe à l'opposé des impératifs que nécessite *"par construction"* un système de remplacement : *"réactivité, souplesse et gestion de proximité"*.

## Données biaisées sur les absences de courte durée

Dans le cas des absences de courte durée cette fois, la Cour rappelle que la gestion des remplacements de moins de 15 jours incombe directement au chef d'établissement, qui doit mobiliser le corps enseignant (volontaire) de son établissement et dispose à cet effet d'un contingent d'heures supplémentaires alloué par le rectorat.

Problème : le nombre d'heures à remplacer est largement sous-évalué en raison du caractère déclaratif du suivi des absences, rappelle la Cour, qui pointe tout de même une surestimation du nombre d'heures supplémentaires allouées au remplacement, "*certaines chefs d'établissement attribuant des heures à d'autres usages*".

Ainsi, "*le ministère s'appuie sur des données biaisées pour estimer à un tiers le taux de couverture des absences de courte durée*", alors que l'enquête "*de terrain*" de la Cour le situe plutôt dans une fourchette plus basse (de 5 à 20 % selon les établissements) en 2015-2016...

## Tabou du temps de travail

Pour gagner en souplesse et garantir que les élèves aient bien un professeur à chaque cours, la Cour des comptes rappelle ses positions : intégrer aux obligations de service des enseignants la "mission de remplacement" et renforcer les prérogatives du chef d'établissement, qui est en droit de désigner lui-même un personnel "*lorsque cela est nécessaire pour assurer la continuité de l'enseignement*".

Dans sa réponse adressée à la Cour le 24 février, la ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, est catégorique : elle ne touchera pas au statut des enseignants pour y intégrer la mission de remplacement. Régi par des décrets de 1950, le métier enseignant a déjà fait l'objet d'une "*concertation*" en 2013, donnant naissance à un nouveau décret, argumente-t-elle tout simplement. Une concertation qui fut "*le fruit d'une longue démarche*" qualifiée d'"historique" par son prédécesseur, Vincent Peillon... et durant laquelle avait été exclue toute initiative allant dans le sens souhaité par la Cour des comptes.

## Des absences majoritairement liées au fonctionnement même du système éducatif

Le ministère de l'Éducation nationale diligente depuis 1999 une enquête annuelle déclarative auprès d'un échantillon d'environ 900 établissements pour évaluer le non-remplacement dans le second degré public. Celle-ci évaluait à 5 % la part des heures d'enseignement non assurées dans le second degré en 2014-2015, dont 80 % étaient dues à des motifs institutionnels (fermeture des établissements, participation à des jurys ou à l'organisation des examens et concours, sorties et voyages scolaires, formation continue des enseignants). "*Pour limiter leur ampleur, il faudrait adapter le calendrier des formations des enseignants et repousser le plus tard possible les examens de fin d'année*", conseille la Cour des comptes. Quelques mesures ont été décidées, mais leurs effets ont été modestes, soit que le bénéfice ait été limité (comme "*la reconquête du mois de juin*" annoncée par Xavier Darcos), soit que des dispositions en sens contraire en aient fortement atténué les effets attendus : ainsi des 8 heures de formation obligatoires pour tous les enseignants de collège en 2015-2016 dans le cadre de la réforme du collège, majoritairement prises sur le temps d'enseignement.

## Cette « autre réalité de l'abattoir : la maltraitance ouvrière »

Dans une tribune au « Monde », un collectif d'universitaires, de sociologues et d'artistes explique que l'abattoir n'est qu'une loupe grossissante de tous les lieux industriels où la robotisation impose aux ouvriers des cadences toujours plus soutenues.

**TRIBUNE.** Le débat sur la « fin du travail » et sur le revenu universel est au cœur de la campagne présidentielle. Très bien. Mais avant que ne survienne cette possible révolution qu'on nous annonce, que se passe-t-il là, tout de suite, pour ceux que l'on n'ose plus appeler les ouvriers ? Qu'on les nomme techniciens ou opérateurs, ils sont pressés par la robotisation qui loin de les soulager, leur impose des cadences toujours plus soutenues. Un cas d'école avec les abattoirs.

Quand on parle de l'abattoir, il n'y a pas de mots assez violents pour décrire les cas de maltraitance animale. Les nombreuses vidéos de l'association L214, dont la mission est de défendre la cause animale, ont révélé au public l'envers du décor de la viande qu'il mange. S'en est suivie en mars 2016 la mise en place d'une Commission d'enquête parlementaire sur les conditions d'abattage.

Prise de conscience sur le travail à la chaîne

Au-delà de nouvelles règles empêchant la maltraitance animale, on espérait de cette Commission une prise de conscience sur le travail à la chaîne à la fois cassant et stressant. Tout le monde fut invité autour de la table : syndicats, ouvriers, patrons, et même quelques observateurs extérieurs, dont certains d'entre nous faisaient partie.

Nous fîmes tous le lien entre les conditions de travail des ouvriers, la pénibilité de ce métier et les risques de maltraitance animale. Et le député Olivier Falorni, rapporteur de cette Commission, de conclure au sujet des ouvriers : ils « *vivent la pénibilité de leurs tâches au quotidien. Bien-être humain et bien-être animal sont liés. La pénibilité est insuffisamment reconnue, alors que les accidents et les maladies professionnelles y sont encore trop fréquents.* » Le contenu du rapport n'est pas à la hauteur de ce qu'on aurait pu attendre, mais il reconnaissait au moins la violence faite aux bêtes et aux hommes dans ces lieux.

Il prenait en effet en compte cette « autre réalité » de l'abattoir, la maltraitance ouvrière : épaules foutues, coudes raides, dos cassés, bras musclés mais devenus

incapables de soulever un pack d'eau à 50 ans... Doigts perclus d'arthrite, quand ils n'ont pas été arrachés ou coupés par les machines, entailles de couteau dans la cuisse, dans le ventre ou même juste au-dessous du cœur... Sans oublier la nervosité et l'agressivité ramenées à la maison... Et puis, après ce rapport de la Commission, rien.

Dans le projet de loi adopté le 12 janvier, aucun droit de visite des parlementaires, des associations et des journalistes, aucune expérimentation de « quelques abattoirs mobiles » permettant de réduire le stress des animaux et de changer le rapport à l'abattage pour les ouvriers, aucun article contraignant quant à la prévention et à la formation des ouvriers.

Un nouveau dispositif disciplinaire imposé aux salariés

Mais par contre une mesure phare, bien dans l'air du temps, « policière » : la mise en place de la surveillance vidéo là où les bêtes sont hébergées, la bouverie, ou mises à mort, la tuerie.

Pour les animaux, c'est une mesure « cache-sexe », puisque le droit de visionnage sera accordé aux mêmes catégories de personnel qui ont déjà accès à ces lieux. Rien de nouveau, donc. Pour les ouvriers, cette mesure va encore resserrer la vis hiérarchique. L'amélioration de leurs conditions de travail en abattoir, par ailleurs, est renvoyée à la « *pratique en interne* », les députés se déchargeant ainsi de leur responsabilité sur les industriels.

Comme s'il ne suffisait pas que les ouvriers d'abattoir souffrent dans leur corps, portent dans leur tête notre culpabilité ou notre déni face à ces lieux, ils devront maintenant subir le regard suspicieux d'un dispositif disciplinaire de contrôle traquant les dérapages individuels, les renvoyant tous en bloc au statut de délinquant potentiel. Cela conforte la vindicte populaire qui appelle ces ouvriers tueurs, bourreaux ou même kapos. C'est aux seuls ouvriers, dernier maillon d'une chaîne de responsabilités, que l'on impute les cas de maltraitance animale.

**Lire aussi : « Saigneurs » : dans les entrailles d'un abattoir industriel**

N'opposons plus les hommes et les animaux et formulons ce souhait : il faut pouvoir entrer dans les abattoirs autrement qu'en caméra cachée, pouvoir écouter les ouvriers raconter leurs conditions de travail et les raisons de telle ou telle maltraitance animale – fut-elle régulière ou exceptionnelle. Sortons notre regard du fantasme pour enfin admettre que bêtes et hommes sont tous autant victimes de ce système de production industrielle.

Chaque année, sur 1 000 salariés travaillant dans un abattoir industriel, on constate 270 accidents du travail ; neuf fois plus qu'en moyenne chez les salariés tous métiers confondus. Concernant les maladies professionnelles, les données sont plus saisissantes encore : on compte soixante-dix maladies professionnelles par an, 25 fois plus qu'en moyenne que chez les salariés tous métiers confondus.

De nouvelles contraintes pour le travailleur

Regardons-le en face : l'abattoir n'est qu'une loupe grossissante de tous les lieux industriels. Cette maltraitance est malheureusement très bien partagée entre tous les ouvriers, ceux du BTP, de l'industrie chimique, du secteur agricole, etc., ce qui fait 5 ou 6 millions de personnes. 5 ou 6 millions de personnes dont l'espérance de vie est plus courte que celle d'un cadre, 6 années et quelques mois de moins. 5 ou 6 millions de personnes qui à 45 ans ont un risque de mourir dans l'année 2,5 fois supérieur à celui d'un cadre.

Face au travail, l'égalité n'existe pas. Non, le travail salarié des sociétés industrielles, celui des ouvriers dans un cadre capitaliste, n'est pas ou n'est plus un facteur d'intégration et de reconnaissance sociale. Chaque nouvelle disposition contraint le travailleur un peu plus, tout en rognant sa reconnaissance. La surveillance vidéo n'est bien qu'une étape supplémentaire pour aliéner l'ouvrier à la chaîne.

Cette loi sur les conditions d'abattage devra passer devant les sénateurs. Il leur incombera la responsabilité de rééquilibrer la situation en proposant deux amendements : l'un en faveur des conditions de travail, comme la diminution des cadences sur la chaîne, l'autre imposant une plus grande transparence sur ce lieu pour qu'il cesse d'être tabou.

**Lire aussi : Infiltré dans un abattoir breton pendant six semaines**

Le compte pénibilité, par ailleurs, tant décrié par les syndicats patronaux ne doit pas être abrogé comme le demandent certains candidats à la présidentielle. Au contraire, il doit être lourdement renforcé pour déboucher sur une réduction du temps de travail en fonction de la pénibilité et un véritable avancement de l'âge de départ à la retraite : non pas de 62 à 60 ans comme c'est le cas actuellement mais jusqu'à 55 ans.

Au fond, ce dont notre société a le plus besoin c'est d'une politique sociale qui repense le travail comme source d'épanouissement.

Liste des signataires : Vincent Gaullier et Raphaël Girardot (réalisateurs), Christophe Dejours (directeur de recherche à l'université Paris-V), Séverin Muller (sociologue, université de Lille-I), Dominique



**Lhuilier** (professeure émérite des universités, CNAM, Centre de recherche sur le travail et le développement), **Pierre Barron** (sociologue, expert auprès des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), **Manuela Frésil** (réalisatrice du film documentaire « Entrée du personnel »), **Nicolas Jounin** (sociologue), **Caroline Zéau** (maître de conférence, université de Picardie-Jules-Verne) et **Stéphane Geoffroy** (ouvrier et auteur de « A l'abattoir » paru au Seuil en 2016).

---